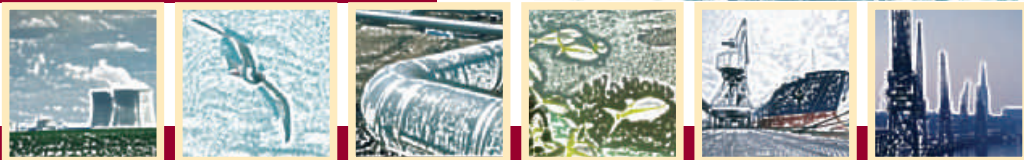


Débat public

Projet de terminal méthanier à Dunkerque



PITGAM

Vendredi

16

Novembre

- Vous habitez Pitgam ou ses environs
- Ce projet d'envergure serait accompagné de nouvelles canalisations de gaz
- Pour vous informer, poser vos questions, donner votre avis...

Participez à cette réunion publique !

A Pitgam – Salle municipale – 18 h 30 – Entrée libre

cndp

Commission nationale

du débat public

Pour tous renseignements :

154, avenue de la Libération - 59140 Dunkerque

Tél. : 03 28 63 08 16

contact@debatpublic-dunkerquegaz.org

www.debatpublic-dunkerquegaz.org

Débat public - Projet de terminal méthanier à Dunkerque

Verbatim de la réunion multithèmes du vendredi 16 novembre 2007 à Pitgam

La séance est ouverte à 18 heures 30.

I. Rappels, enjeux et organisation du débat, Pierre-Frédéric TENIERE- BUCHOT, président de la CPDP

Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT

Bonsoir. Je vous rappelle avant que l'on acommence qu'il y a des documents dans la pièce à côté. Si vous ne les avez pas, n'oubliez pas, en partant, de compléter si je puis dire votre collection, si vous avez commencé à avoir un certain nombre de documents sur le sujet du terminal méthanier dans le dunkerquois. Comme d'habitude dans ce genre de réunions, je prendrai la parole pour vous rappeler la teneur et les objectifs de ces réunions et je vais demander à Monsieur le Maire de Pitgam, qui nous reçoit ici ce soir et que je remercie, de bien vouloir nous dire un mot d'accueil. Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Alain CODRON, maire de Pitgam

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission nationale du débat public, Madame et Monsieur les représentants de GRT Gaz, Mesdames, Messieurs, pour cette dernière réunion sur le terminal méthanier avant la réunion de clôture à Dunkerque, ma commune est heureuse de vous accueillir, commune de l'arrière-pays dunkerquois de 2 336 hectares, essentiellement rurale, essayant de maintenir -pour combien de temps encore?- un tissu économique et social, ainsi que son école, après la désaffectation de la Poste, sans entreprise importante, si ce n'est la station de compression et une petite entreprise locale, ART-FTC. La station de compression, mise en fonctionnement en 2001, malgré une certaine réticence au moment de son installation, ne pose aujourd'hui pas trop de problèmes environnementaux pour la population. Toutefois, sa présence est un passage obligatoire si le terminal est construit. De nouvelles inquiétudes naissent dans le monde agricole, par les bouleversements fonciers induits qui mettront du temps à disparaître. Cela pose une question importante pour l'agriculture : deux canalisations dans le même alignement, à combien de distance l'une de l'autre ? sachant que nous sommes en zone de watingue et drainée. En vous passant la parole, Monsieur le Président, je vous souhaite une réunion constructive.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je vais, en quelques mots, vous rappeler pourquoi nous sommes ici. Je vous remercie au passage de votre présence. Ceci est une réunion dite "multithèmes", ce qui signifie que c'est la salle qui a la priorité de parole. Il n'y a pas d'exposé. Il y en aura un petit, tout à l'heure, mais, normalement, il ne devrait pas y avoir d'exposé. C'est parce qu'on arrive en fin de programme de réunions. C'est évidemment, aujourd'hui, à Pitgam, une réunion qui est un peu particulière. Vous voyez que les personnes qui sont à la tribune, Monsieur Cazanave et Madame Masson, que je salue à cette occasion, ne sont pas celles que l'on voit d'habitude, pour ceux qui ont eu la gentillesse et la possibilité de venir dans les réunions précédentes. Il s'agit de personnes qui représentent GRT Gaz, qui n'est pas, à proprement parler, maître d'ouvrage principal du projet, puisque les maîtres d'ouvrage principaux sont le Port autonome

de Dunkerque et le partenaire qu'il a choisi, EDF-Direction Gaz. Mais si jamais il y a une décision favorable pour la réalisation de ce port, il faudra bien évacuer le gaz par une conduite et, dans ce cas-là, c'est GRT Gaz, qui a d'ailleurs présenté son projet dans notre dernière réunion thématique qui a eu lieu à Craywick il y a à peu près une dizaine de jours, qui serait chargé d'acheminer le gaz, dans un premier temps jusqu'ici, au centre de compression de Pitgam, puis, par la suite, plus au sud. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, il y aurait une extension, sous forme de concertation, du débat public qui a lieu en ce moment sur l'installation d'un port méthanier sur un site qui reste à choisir d'ailleurs en bordure de mer. Cette concertation évidemment passerait par Pitgam. Il y a là une espèce d'ouverture vers la suite, si jamais une décision favorable était prise. Si la décision n'est pas favorable, il est évident qu'il n'est plus question d'acheminer un gaz qui n'existerait pas. Dans ce cas-là, vous oubliez cette réunion mais elle permet quand même d'inventer l'accroche qu'il y aurait avec une suite, si jamais il y a une suite.

C'est une réunion qui a lieu à Pitgam, parce qu'il y a déjà une conduite de gaz qui passe ici, avec un centre de recompression, et le petit document qui a été ajouté au cahier des maîtres d'ouvrage montre des faisceaux de possibilités d'évacuation du gaz par la conduite, qui montre à peu près, mais pas exactement, où ça passerait. C'est un peu pour préparer la concertation dans ce domaine que nous faisons cette réunion. Dans cette réunion, comme vous avez pu le voir si vous vous êtes procuré le programme de ce soir, une fois que je me serai arrêté, je passerai directement la parole à la salle. Je tiens à dire que comme nous sommes dans une commune rurale -pour la première fois depuis le début de nos interventions, au début du mois d'octobre-, on espère que les cultivateurs et les personnes qui habitent dans cette commune ou dans d'autres prendront la parole et qu'ils diront leur opinion, leurs interrogations, leurs craintes, leurs espoirs dans ce projet, dans la mesure où ils peuvent être perturbés si je puis dire par le passage de la conduite. On a déjà eu un échantillon lors de la réunion de Craywick ; on aimerait bien compléter et vous avez la parole dans un instant. Ça ne veut pas dire qu'on ne puisse par revenir sur d'autres sujets qui portent sur le port. Vous êtes là pour ça. Comme il n'y avait pas la place de mettre tout le monde, les maîtres d'ouvrage principaux, que je salue, sont au premier rang, sur des sièges de première classe gris perle, alors que vous n'avez que de malheureux sièges noirs ; il faut bien faire une différence. Je crois qu'elle n'est pas trop méchante. Ils vous répondront de leur place, de façon à pouvoir dialoguer avec vous, ce qui est le but bien entendu de ces réunions. Je vous rappelle que ces réunions sont enregistrées. Vous voyez beaucoup d'appareils et des images qui confortent cette persuasion que vous devez avoir que vous êtes bien enregistrés. Vous avez deux personnes qui font d'excellents verbatim : tout ce qui est dit est reporté de manière écrite et mis sur notre site internet que vous pouvez consulter relativement facilement. Deux ou trois jours après la réunion, on peut relire tout ce qui a été dit et faire des remarques s'il y a eu des erreurs de prise de notes. Vous avez également la possibilité, sur le site internet, de voir les questions qui ont été posées et les réponses qui ont été apportées. Il y a ici de petites feuilles qui permettent, si vous le souhaitez -ça n'est pas du tout obligatoire- d'être assurés que la question est bien rédigée comme vous voulez qu'elle le soit. Vous pouvez l'écrire et nous nous faisons un devoir de reporter cette question et de mettre en face la ou les réponses qui ont été apportées. Je me permets de vous rappeler tout ça de façon à ce que vous sachiez à peu près les règles du jeu. Je vais vous passer la parole tout de suite, en vous demandant si vous avez des questions, peut-être d'abord sur le document de GRT Gaz qui parle de la conduite. Ensuite, nous passerons la parole à une personne de la Surfrider foundation Europe, qui a produit un cahier d'acteurs qui n'a pas pu être présenté pour des raisons de délai. Elle présentera son cahier d'acteur, le numéro 12 si je ne m'abuse, en quelques minutes. Je crois qu'il a été adressé aux deux autres sites méthaniers, ceux du Verdon-sur-Mer et d'Antifer. Après son intervention, on redonnera la parole à la salle, pour des questions le concernant, concernant encore la conduite de gaz bien entendu et tous les autres sujets que vous voudrez. La technique de ces réunions est de faire en sorte qu'il y ait au moins cinq questions qui soient posées, de façon que ceux qui ont à répondre, les maîtres d'ouvrage et GRT Gaz, puissent sérier les questions et équilibrer leurs réponses en fonction du temps passé.

Sinon, on pose une question et on répond trop longuement, au détriment d'autres personnes qui auraient voulu poser également des questions. Voilà ce que je souhaitais vous rappeler. Qui veut prendre la parole, sachant que parmi ceux qui ont donné une fiche, il y a Monsieur Bril, qui peut intervenir maintenant ou plus tard, qui souhaitait poser deux questions, qui ont déjà été posées mais qui n'ont pas encore reçu de réponse ? Est-ce qu'une autre personne veut prendre la parole ? Monsieur Bril, vous avez la parole.

II. Première série de cinq questions de la salle, essai de réponse des experts

Bernard BRIL, responsable du GON

Je suis responsable du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais mais j'interviens ici essentiellement comme citoyen. Je voudrais reprendre les conclusions qui avaient été prises la fois dernière. Au sujet du port lui-même, c'est vrai qu'on avait essayé de trouver d'autres solutions : un autre emplacement que celui du Clipon, un emplacement offshore. Ça n'a pas été possible ou ça a été refusé. On a dit qu'on revenait sur le site du Clipon. Moi j'ai quand même l'impression que la conclusion d'une grande partie de la salle et, en tout cas, de moi-même et de mon association, est que si d'autres sites ne sont pas possibles, évitez à tout prix de supprimer le dernier reste de nature qu'il y a à l'ouest de Dunkerque et d'installer encore un site Seveso au milieu des autres. Renoncez au projet à Dunkerque s'il n'y a pas d'autre possibilité. Le GON ne varie pas dans son opinion. L'installation sur le site du Clipon est pour l'instant illégale ; des lois protègent ce site. Par contre, on accepte quand même d'essayer déjà de réfléchir à des mesures mais ça ne veut pas dire qu'on les accepte vraiment.

Je reviendrai maintenant sur les questions que j'avais effectivement posées. J'avais demandé, la fois dernière, combien il y avait de sites méthaniers qui étaient installés à proximité immédiate d'une centrale nucléaire et j'avais émis le souhait de voir en détail toutes les études et plus spécialement, en ce qui nous concerne, les études concernant la faune et la flore.

Par rapport aux réponses qui ont été données la fois dernière, on avait parlé d'une bulle de sécurité d'un mille autour des navires qui passent à 800 mètres des appontements pétroliers, même pour le site du Clipon, ce qui nous semble ne pas correspondre aux règles de sécurité qui ont été annoncées. Enfin, je voudrais quand même revenir sur le fait que l'offshore n'est pas accepté. Je ne peux pas imaginer qu'aux Etats-Unis, on fasse des terminaux offshore pour deux ou trois navires. Je m'interroge. Est-ce qu'on est moins compétents que les américains ? Ou alors, est-ce qu'on aurait moins le souci de la sécurité ou de l'environnement ? Dans les deux cas, ce n'est pas tellement gratifiant.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup. J'espère qu'il sera répondu à vos questions dans un instant. Est-ce qu'une autre personne veut prendre la parole ? Monsieur Sename ?

Jean SENAME, président de l'Assemblée de défense de l'environnement sur le littoral Flandre-Artois (ADELFA)

Je pense qu'on va parler des problèmes locaux mais je voudrais quand même revenir sur ce que Monsieur Bril a amorcé. Je m'en excuse auprès des personnes qui n'étaient pas à Grande-Synthe, mais nous avons eu une intervention à propos du offshore pour nous dire que ce n'était pensable, ni praticable. On a eu les représentants d'un cabinet de conseil en management, Bearing, qui sont arrivés, si j'ose dire, dans les bagages d'EDF et qui nous ont dit qu'un offshore méthanier à Dunkerque serait déraisonnable, non rentable, irréaliste. L'Adelfa avait pris acte de ces exposés, très brillants au demeurant. On était quand même un tant soit peu sceptiques sur cette façon catégorique

de dire « *il y a eu une alternative, nous on propose ; c'est bien la preuve qu'on est ouvert à toutes les solutions* ». Là, on nous dit « *vous vous trompez, vous vous mettez le doigt dans l'œil, ce n'est pas possible* ». Or on a fait un petit travail de recherche. On s'est aperçu d'abord que le siège hexagonal du fameux cabinet de conseil Bearing, qui a des agences dans 60 pays au monde et qui est une grosse affaire, se trouve dans la Tour EDF de La Défense, à Paris. C'est probablement un hasard mais c'est quand même déjà ça. La deuxième chose, c'est que dans les messages qu'on peut lire provenant de ce cabinet de conseil, on s'aperçoit que sans cesse ils citent EDF comme étant un client privilégié. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont eux. La troisième chose que je voudrais dire, c'est qu'on s'est aussi aperçu que ce fameux cabinet a octroyé tout récemment, au mois de juin 2007, un premier prix à EDF pour la « *quatrième édition de son podium Relations Clients* ». Ça nous chiffonne un peu, cette espèce de connivence qu'on trouve entre un cabinet d'études, d'experts qui vient nous dire que ce n'est pas possible. Quand on est fournisseur de sa majesté, on dit du mal des autres clients mais on n'en dit pas de celui qui vous fait travailler. Comment croire que, dans cette opération, Bearing se soit exprimé en toute indépendance ? Nous émettons des doutes. On est quand même un peu déçus qu'on n'ait pas joué cartes sur table, qu'on ne nous l'ait pas dit. Nous nous permettons de demander s'il n'y aurait pas lieu, maintenant, d'avoir affaire à un autre expert, qui délivrera peut-être un autre message. Voilà ce que je tenais quand même à vous dire. Je n'accuse personne : je constate. Le constat est, à mon avis, plutôt décevant. Merci.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci bien. Je vais laisser bien entendu le maître d'ouvrage répondre. Simplement, dans le verbatim de la réunion de Grande-Synthe, de mémoire il me semble bien que Bearing Point -c'est le nom de ce cabinet d'études- a bien signalé qu'il avait EDF pour client. Il ne l'a pas caché. Ça ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de relations privilégiées, comment dirais-je affectueuses, une délivrance de prix, etc., mais il a bien dit qu'il travaillait pour EDF et EDF a bien dit que Bearing Point était son expert. Les choses sont relativement claires de ce côté. Ils n'ont pas donné leur adresse. Là, je suis d'accord avec vous.

Laurent WECKSTEEN

Bonsoir, je suis du Dunkerque flysurfing club. Je voulais intervenir ce soir pour souligner les deux derniers cahiers d'acteurs qui sont parus la semaine passée, celui de mes collègues véliplanchistes de Waves 59, que je prends avec une certaine satisfaction, puisqu'ils décrivent les mêmes risques et les mêmes attraits pour le Clipon que ce qu'on pouvait avoir dans notre cahier d'acteurs, celui aussi de la Surfriider foundation, puisque avec eux, toute la grande famille des sports de glisse est réunie autour de la table de ce débat public.

Je voulais souligner aujourd'hui un autre point : un incident à eu lieu dans le sud de la France, dimanche, avec un véliplanchiste justement qui s'est fait embarquer au large par des vents qui étaient offshore pendant qu'il naviguait. Après trois jours de recherches, ils ont décidé de laisser tomber. Ils n'ont toujours pas retrouvé le matériel, ni la personne. C'est une personne de trente-cinq ans. J'en arrive quand même à une question, puisqu'on arrive maintenant à la fin de ce débat public, et que dans moins d'une semaine ou deux, vous allez devoir rendre un avis motivé. Pour le moment, on n'a pas vraiment abordé les mesures compensatoires dans le cas d'une implantation finale, quel que soit l'endroit où ce sera implanté. On ne sait pas encore vraiment clairement quelles seront les mesures qui seront prises ou pas.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup. Les cahiers d'acteurs -et Monsieur Wecksteen est un auteur brillant d'un de ces cahiers d'acteurs, les uns et les autres très intéressants- sont à votre disposition dans la salle à côté. N'oubliez pas de les prendre, parce que ça donne une très bonne idée de la variété des opinions. Ils

seront complétés. Il y en a encore trois ou quatre qui sont sous presse. L'ensemble forme quand même de quoi non pas donner un avis -la CPDP ne donne pas avis-, mais enfin tirer des enseignements et une analyse et les recommander à la Commission nationale du débat public. C'est ce qu'on dira lors de la réunion de clôture du 6 décembre.

Dominique ABRAHAM

Imaginons, ce que j'espère, que l'Administration ne vous donne pas l'autorisation de vous installer sur le site du Clipon, mais, ce que je n'espère pas non plus, elle vous permette de vous installer aux Huttes. Est-ce que, dans ce cas-là, vous allez vous installer aux Huttes ? Sinon, pourquoi avoir conservé les deux sites dans le débat public ?

Pierre TENIERE-BUCHOT

Avant de passer la parole aux maîtres d'ouvrage, je voudrais prendre une question sur la conduite, parce qu'on est quand même ici pour en parler. Personne ne veut prendre la parole pour cette conduite ?

Monsieur TORT

Je voudrais bien prendre la parole concernant la conduite. Je suis agriculteur à Drincham. J'ai été concerné sur environ 1 500 mètres linéaires lors de la pose de la première conduite. L'ensemble de mon exploitation a été pratiquement lacéré. Ça se voit encore comme les yeux au milieu de la figure aujourd'hui. Quand j'entends toutes ces belles paroles de gens qui ne sont qu'à demi concernés... Les kitesurfers, je les aime bien, mais moi, je dois vivre de mon métier et aujourd'hui je vois qu'on a été roulé dans la farine lors de la pose de la première conduite, dans le sens où on n'a plus jamais revu l'interlocuteur, Monsieur Delaumény, qui nous a fait l'état des lieux et l'avancée du projet, au début. Les gens qui se sont occupés de nous, Yann Thiébault et autres, ne pouvaient pas arrêter les travaux pendant le mois de juin 1996 -souvenez-vous, il a fait un temps exécrable, sinon ils devaient donner des indemnités à Spie Capag. Ils ne pouvaient pas arrêter les travaux, sinon DENYS, qui faisait l'ouverture de ligne sur Pitgam jusqu'au PK0 qui était chez moi, devait aussi avoir des indemnités. Ils ont donc continué. Il pleuvait 60 millimètres pendant le week-end et ils attaquaient le lundi matin ; c'était une catastrophe. On n'a jamais été vraiment indemnisés. C'est tombé à l'eau. Le troisième lascar qui est arrivé pour payer, la dernière fois, ne connaissait rien au projet. Il ne savait pas ce qu'on avait dit. Il ne savait plus ce qui avait été promis. C'était une véritable misère. Tout ça est resté en suspens. J'aimerais avoir plusieurs promesses avant de commencer . Si vous posez votre ligne, où se fera-t-elle ? A gauche ou à droite de l'ancienne ? A quelle distance ? Les maisons qui étaient construites à proximité de la ligne sont devenues des terrains non constructibles, pour celles qui étaient à l'état d'abandon, puisqu'on ne peut pas construire à proximité de la ligne. Pour les maisons qui ont bougé -et il y en a une à Drincham qui a bougé, qui n'était pas très loin de la conduite-, il n'y a jamais vraiment eu d'indemnité, ni d'expert qui se soit penché sur la question. Est-ce que ça sera un peu plus sérieux ? Est-ce qu'on aura le même interlocuteur du début jusqu'à la fin ? Est-ce que le drainage sera fait par des gens consciencieux, ce qui n'a pas du tout été le cas la dernière fois ? J'aimerais qu'on élabore ensemble un projet constructif et intelligent.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup, c'était tout à fait clair. Je propose qu'on commence par cette dernière série de questions, relativement acérées, pour répondre ensuite avec les autres maîtres d'ouvrage à l'ensemble des questions qui ont été posées précédemment. Monsieur Cazanave, Madame Masson, si vous voulez bien apporter quelques éléments de réponse.

Serge CAZANAVE

Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonsoir. Effectivement, vous avez raison de le souligner, quand nous avons posé l'ouvrage il y a maintenant une dizaine d'années, il y avait beaucoup d'intempéries et les dispositions nécessaires qui auraient dues être prises en temps voulu n'ont pas été prises. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, nous avons bien noté ce problème et que nous envisageons, au niveau du drainage, de faire venir un cabinet spécialisé, qui permettra de définir et de mettre en œuvre, en accord avec les différents intervenants, les agriculteurs -nous sommes aussi en contact avec les chambres d'agriculture-, les dispositions nécessaires pour éviter que se reproduise ce qui s'est passé il y a dix ans. Vous aviez une question aussi au niveau des maisons à proximité. Vous avez parlé d'une maison qui a bougé. Je n'ai pas très bien compris l'objet de la question.

Monsieur TORT

Au PK0, ils ont fait un point spécial, c'est-à-dire qu'on passe en dessous de deux fossés et d'une route. Ils ont fait un trou. A l'époque, DENYS, qui était beaucoup plus professionnel, s'arrêtait juste à cet endroit-là. PK0 était le point de ralliement entre les deux entreprises. Spie Capag, de mémoire, venait d'un pays d'Amérique du Sud, où ils avaient travaillé, je pense, dans la roche pour poser un gazoduc. Ils ont découvert ce qu'était la glaise des Flandres. Ils avaient fait une tranchée avec des parois verticales, au lieu de faire un truc en biseau. Quand ils ont fini de creuser, tout s'est éboulé sur une distance tellement grande que la maison de Monsieur Bernard Demecker pur ne pas le citer est fissurée de haut en bas. Ces gens ont réclamé un expert ; ils ont demandé l'avis de quelqu'un. Ils n'ont eu aucune adresse vers qui se retourner. Aujourd'hui, ils vous attendent. Ça ne va pas bien se passer, à mon avis.

Serge CAZANAVE

Merci pour l'information. Il faut dire qu'en général, quand on recherche un tracé, on cherche à se poser dans des terrains non constructibles. En général, on consulte les plans locaux d'urbanisme et on recherche, la plupart du temps, des terrains non constructibles. Il est évident que, dans le temps, la destination de ces terrains peut évoluer. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du nouvel ouvrage, nous allons faire un recensement de tout ce qui est environnement. En particulier, on va vérifier si, à proximité de nos ouvrages, des constructions sont établies.

Monsieur TORT

Il faut avoir vu ce qu'était la pose de la conduite de gaz à Pitgam, au lieu dit *La traversée du Delare*. Le Delare est un petit cours d'eau. Il y avait une route aussi à côté. Ils sont passés en dessous des deux. Ils sont arrivés chez moi, dans une parcelle cadastrée 100C30. Je pense qu'on faisait un trou d'une dizaine de mètres de profondeur. C'est énorme. Il y avait une pelle, qui était dans le fond du trou et qui déposait la terre, une autre qui la reprenait et qui la mettait plus loin et encore une troisième qui faisait une immense montagne à côté. Il faut avoir vu ce que c'est. Quand ils ont eu fini, ils ont posé des palplanches tout autour et ils ont envoyé des soudeurs dans le fond. L'ensemble s'est éboulé. Les soudeurs ont juste eu le temps de se sauver. C'est de la glaise, ça pousse énormément. Tout ça fait des terrains qui bougent. DENYS, en expert, a asséché le terrain autour de la conduite. Il y avait des pompes qui tournaient jour et nuit. C'était un chantier énorme, parce que dans le fond, c'est de la tourbe. Tout ça, ça bouge. Quand ils ont refermé l'ensemble, on avait trop de terre. Ça avait gonflé ; il y avait une montagne qui restait. Alors la route est partie dans le fond du trou. Le cours d'eau qui était à côté a poussé tout ça. Ils ont dû faire une nouvelle route et un nouveau cours d'eau. Ça se voit encore aujourd'hui. Je vous le dis : vous êtes arrivés ici dans des terrains spéciaux. Tout ça a été fait à la légère la première fois. Il faut absolument qu'on voie des

gens qui soient neutres, qui soient de la chambre d'agriculture, qui soient des experts qui puissent être valables pour les deux parties, ce qu'on n'a pas eu la première fois.

Florence MASSON

On a été très sensibilisés par ce retour d'expérience. Nous allons faire appel aux experts, pour le drainage, avec la chambre d'agriculture. Vous posez la question sur la distance entre les deux canalisations. On prévoit, pour des raisons de sécurité, dix mètres entre les deux canalisations. On sait que ce n'est pas forcément suffisant, et que ça risque de poser des problèmes pour le drainage. On verra avec les experts quelle est la distance qu'ils nous recommandent. S'il faut élargir beaucoup plus, on élargira beaucoup plus. Pour l'instant, on est en phase d'étude, donc on ne peut pas vous répondre si on passera à droite ou à gauche, puisque le tracé n'est pas défini. On est vraiment en phase de concertation. On a déjà rencontré les chambres d'agriculture. On a contacté la ZA de Bourbourg pour toutes les questions de drainage, pour qu'ils nous disent leur point de vue et comment faire pour minimiser le risque de mauvais drainage. S'ils nous disent qu'il faut nous mettre au minimum à 30 mètres, ce sera 30 mètres. Pour l'instant, on n'a pas d'a priori. On sait que pour nous, il nous faut 10 mètres. Si c'est plus, on mettra plus.

Monsieur TORT

Qu'est-ce qu'on fait sur la bande de 10 mètres ? Vous ne pouvez pas drainer sur 10 mètres de large. Ce n'est pas possible mathématiquement. Ou alors, où va l'eau ? Vous devez passer avec les drains au-dessus de la canalisation.

Florence MASSON

C'est bien pour ça que s'il faut s'écarter, on s'écartera. Au départ, on va dire, avec des terrains qui ont moins de problématiques que vous, qu'on sait mettre un drain entre les deux canalisations. Si ce n'est pas suffisant, si vos experts nous disent que cette solution n'est pas envisageable, on ne l'envisagera pas. On sait qu'on n'est pas experts en la matière. On sait que le drainage n'est pas notre spécialité et qu'il y a des experts chez vous, avec la spécificité de vos terrains, qui répondront mieux que nous.

Monsieur TORT

Est-ce qu'il est possible de croiser les deux canalisations, c'est-à-dire de commencer à gauche, de partir à droite, de revenir ?

Florence MASSON

Un croisement est toujours possible mais, pour des questions de sécurité, pour des questions de travaux, on évite ces croisements-là. Un croisement de canalisation, c'est forcément un point spécial, c'est des risques d'accrochage, c'est des risques d'effondrement de la première canalisation. Quand c'est possible, on évite au maximum. Le côté qui sera choisi sera respecté jusqu'au bout. Pour l'instant, on est en phase d'étude sur le tracé, et en phase de concertation avec les élus. On est en train de rencontrer toutes les mairies sur le tracé. Il faut voir que c'est un tracé de 200 kilomètres. Après, on va discuter avec les propriétaires et avec les experts.

Monsieur TORT

On me donne une question : quelle aide envisagez-vous pour les particuliers ? Quels recours plusieurs années après ? Vous devrez visiblement traverser la propriété privée d'un particulier ou un jardin. Ça va vous arriver, si vous êtes toujours du même côté de la canalisation.

Florence MASSON

On évite toutes les propriétés privées closes ; on passe dans des terrains agricoles.

Monsieur TORT

Merci, c'est sympa !

Florence MASSON

Il se trouve que ce sont les terrains qui ont le moins d'impact pour la pose d'une canalisation -je suis désolée, mais c'est vrai-, puisque les cultures peuvent reprendre dessus. On évite toutes les habitations. On évite forcément toutes les agglomérations. On traverse des endroits publics, des routes. On ne passera donc pas dans des propriétés closes.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Je vous propose d'arrêter pour le moment cet aspect-là, puisqu'il y a plusieurs thèmes. On pourra le reprendre après la présentation du cahier d'acteurs numéro 12, dont j'ai parlé tout à l'heure. Je vais demander à ces Messieurs du Port autonome et d'Electricité de France - Direction Gaz de bien vouloir répondre aux questions précédentes. Ensuite, on reprendra le fil de notre programme. Monsieur Fourcade.

Fabrice FOURCADE

Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais commencer par répondre à la question de Monsieur Bril, qui était sur la proximité de la centrale nucléaire. A ma connaissance, aujourd'hui, il n'y a pas de terminaux qui soient situés à quatre kilomètres d'une centrale nucléaire. Je voudrais quand même signaler qu'il y a aujourd'hui 53 terminaux en exploitation dans le monde et qu'il y a un certain nombre de ces terminaux qui sont situés à distance d'habitations ou de lieux industriels nettement moindre que les quatre kilomètres dont on parle ici. Si on prend l'exemple du terminal de Boston, aux Etats-Unis, celui-ci est situé dans la ville ; il est donc très proche d'habitations et d'installations industrielles. Pour prendre un autre exemple plus proche de nous, le terminal de Zeebruges est situé à un kilomètre d'habitations. Donc il y a un grand nombre de terminaux qui sont plus proches que tout ce qu'on peut voir à Dunkerque, notamment sur le site du Clipon. A signaler que sur ces 53 terminaux -on avait déjà eu l'occasion de le dire-, il n'y a pas à déplorer d'incidents ayant dépassé les limites des sites de ces 53 terminaux.

Monsieur Bril posait la question du terminal offshore. Clairement on n'a pas le sentiment d'être moins bons ou plus bêtes que les américains. On n'est simplement pas sur le même modèle d'affaire si je puis dire. Les exemples dont on parle aux Etats-Unis sont des exemples d'opérateurs qui ont fait le choix de construire ces terminaux offshore pour amener, de temps en temps, quelques bateaux -pas beaucoup : l'année dernière, ils se sont comptés en unités- aux Etats-Unis pour profiter des prix de marché américains, quand ces prix sont élevés, pour valoriser au mieux les cargaisons de gaz. Si on avait l'idée d'un modèle comme ça en France, peut-être qu'un modèle de ce type-là pourrait être regardé. Ce n'est clairement pas -on a eu l'occasion de le dire- ce qu'on cherche à faire à Dunkerque. EDF, avec le projet de Dunkerque, cherche à alimenter un portefeuille clients et des centrales au gaz, cherche à contribuer à la sécurisation des approvisionnements énergétiques de la France, donc à amener du gaz en continu sur toute l'année. Faire ça avec un terminal offshore -on a eu l'occasion de le dire-, c'est très compliqué. Ça nécessite notamment de construire un très grand nombre de bateaux. On a parlé de 19 à 25 bateaux. Aujourd'hui, personne n'est prêt à construire ces 19 à 25 bateaux, simplement parce qu'on ne trouvera pas de gaz pour les remplir, parce qu'aujourd'hui, les bateaux qui sont remplis de GNL sont des bateaux qui appartiennent aux producteurs.

Je fais le lien avec la question de Monsieur Sename concernant Bearing Point. Je vous réponds tout de suite que je suis très à l'aise avec ce qu'a dit Monsieur Sename, qui est d'ailleurs tout à fait exact. C'est vrai qu'EDF est client de Bearing Point. Comme Pierre Ténrière-Buchot l'a rappelé, on ne s'en est pas cachés. Je pense, et je suis à peu près certain que ma mémoire ne me trahit pas, que Bearing Point a commencé son intervention en disant qu'il intervenait en tant que client d'EDF. On en était convenu ensemble. On avait dit qu'on a fait réaliser une étude sur la pertinence de terminaux offshore. On a payé pour ça un cabinet qui nous semblait avoir une expertise sur le sujet. On a trouvé bon qu'il vienne lui-même présenter l'étude en question. Le lien est tout à fait transparent entre EDF et Bearing Point. Nous sommes le client de Bearing Point pour l'étude de terminal offshore. Il se trouve qu'on est voisins. Cap Gemini habite en face de chez nous, à La Défense. Cap Gemini est un autre cabinet de consultants, qu'on aurait pu consulter sur une affaire comme ça. Cap Gemini habite en face de chez nous et notre tour est partagée entre EDF, qui occupe une trentaine d'étages, et Bearing Point, qui occupe dix autres étages. C'est tout à fait transparent. C'est un fait.

Il y avait une question concernant les Huttes. Les choses ne vont pas se dérouler dans ce sens-là. Comment les choses vont-elles se passer à l'issue du débat public ? Des conclusions seront rendues par la Commission particulière du débat public et par la Commission nationale du débat public, suite à quoi les maîtres d'ouvrage, en l'occurrence le Port autonome de Dunkerque et nous-mêmes, auront deux à trois mois pour décider de continuer ou non le projet. Continuer ou non le projet veut dire en fait déposer des dossiers d'autorisation administrative auprès des pouvoirs publics, notamment pour avoir l'autorisation d'exploiter l'installation et le permis de construire et pour avoir des autorisations liées à la loi sur l'eau. Ces dossiers qui doivent être déposés si on décide de continuer sont des dossiers extrêmement précis. Ils doivent décrire de manière extrêmement précise l'installation prévue, et notamment où l'on prévoit de l'installer. La décision concernant le choix du site se fera donc avant de demander l'autorisation à l'Etat. Ce n'est donc pas l'Etat qui va nous dire : *« vous avez le droit d'aller sur tel site et vous n'avez pas le droit d'aller sur tel autre »*. C'est nous-mêmes, en l'occurrence le Port autonome, puisque les terrains appartiennent au Port autonome, qui, à l'issue du débat public, déciderons de poursuivre ou non, et sur quel site.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup. Monsieur Milczynski ?

Bruno MILCZYNSKI

Messieurs, Mesdames, bonsoir. Je vais tenter de répondre à une question que Monsieur Bril a posée tout à l'heure. Monsieur Bril a demandé à avoir connaissance des études. Les études ne sont pas aujourd'hui terminées, je l'ai dit l'autre jour. Je voudrais rappeler que le projet a démarré en fin d'année 2006, c'est-à-dire que la décision de choisir EDF pour ce projet a été prise par le conseil d'administration du Port fin 2006. On a lancé les marchés pour les études à peu près à ce moment-là. L'étude de diagnostic écologique du site du Clipon -et de l'autre site- a démarré au début de l'année 2007. Il y a pratiquement obligation que cette étude de diagnostic dure une année, c'est-à-dire un cycle biologique. On a, en même temps, lancé une étude d'impact du projet sur le site. Ces deux études sont actuellement en cours et doivent se terminer à la fin de cette année. Donc, à la fin de cette année, on aura des résultats d'étude. Comprenez bien qu'il est difficile de faire des publications ou de dire des choses définitives sur des études qui ne sont pas terminées. Vers la fin d'année, on saura des choses plus précises et on pourra dire les choses de manière un peu plus précise. Bien entendu, elles seront à ce moment-là connues.

Il y avait une question concernant la bulle de sécurité et la navigation. Je vais passer la parole à Michel Moal, qui est plus compétent que moi pour répondre à ces questions maritimes.

Michel MOAL

Pour la question de la bulle, je vais répéter ce qu'on a déjà dit deux ou trois fois. Il s'agirait d'une procédure qui prévoira qu'aucun autre navire ne puisse suivre le méthanier à moins d'un demi mille ni le précéder à moins d'un mille nautique. Pour ce qui est des croisements éventuels avec un pétrolier, il est hors de question que l'on fasse manœuvrer un pétrolier et un méthanier en même temps dans l'avant-port. On est tout à fait clairs là-dessus : c'est complètement exclu. Je voudrais faire une petite remarque sur cette question de la bulle de sécurité. Celle-ci n'a aucun fondement réglementaire. Il s'agit uniquement d'une recommandation du SIGTTO. Lorsque les méthaniers sont en mer, il ne s'applique aucune contrainte spécifique à ce type de navires. Il s'agit uniquement du règlement international pour prévenir les abordages en mer. La bulle de sécurité est donc uniquement une recommandation du SIGTTO et on ne verra pas un pétrolier manœuvrer dans l'avant-port en même temps qu'un méthanier.

Bruno MILCZYNSKI

Il y a une question de Monsieur Wecksteen concernant le kitesurf et les sports nautiques dans l'avant-port. Monsieur Wecksteen dit que c'est un endroit qui est sécurisé pour le kitesurf parce que, par vent de sud-ouest, il y a un obstacle qui évite que les kitesurfeurs et les planchistes ne se retrouvent au large. De ce point de vue-là, il est effectivement peut-être sécurisé, mais je rappelle que les sports nautiques sont interdits sur les plans d'eau portuaires, tout simplement parce qu'il y a une navigation de navires de commerce importants et que ça présente des risques de faire de la planche à voile dans ces zones de navigation. Cette règle restera appliquée et il n'y a pas de raisons qu'on la modifie, pour des questions de sécurité et de responsabilité du Port autonome de Dunkerque. Cela étant dit, on comprend bien qu'il y a un problème à résoudre. On est en train d'examiner ça mais ce problème ne se résoudra pas sur les plans d'eau portuaire. Il se résoudra ailleurs. Il faut que les participants se mettent autour d'une table, examinent ces questions et essaient de trouver des solutions. On est en train d'y travailler. Fabrice Fourcade avait rappelé, lors d'une réunion précédente, qu'EDF était prête également à se mettre autour d'une table pour essayer de trouver des solutions. On est au début de la réflexion et on va chercher une solution à cette question.

III. Présentation du cahier d'acteurs de la Surfrider Foundation Europe**Pierre TENIERE-BUCHOT**

Je crois que ça constitue une transition avec un moment qui va permettre de traiter ce thème à nouveau. Je vais appeler à la tribune le représentant de la Surfrider foundation Europe -cahier numéro 12.

Olivier LEROUX

Bonsoir à toutes et à tous. Je suis le représentant local de la Surfrider foundation Europe. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, Mesdames, Messieurs, l'association que je représente a été créée voilà plus de dix-sept ans par des passionnés de la mer et du littoral. Elle rassemble aujourd'hui des personnes venues de tous horizons ayant le même but de protection des océans et de leurs rivages. Nous sommes une ONG qui regroupe 3 500 membres au niveau de l'Europe, avec 1 000 bénévoles et un double agrément : un agrément d'éducation populaire au niveau du ministère de la jeunesse et des sports et un agrément de protection de l'environnement, délivré par le ministère de l'écologie et du développement durable. La Surfrider foundation Europe est rattachée à la Surfrider international, dans laquelle nous sommes plus de 50 000 membres. Nous disposons de nos propres laboratoires, qui nous permettent d'effectuer des analyses indépendantes. Au début de chaque saison, nous publions les "pavillons noirs", qui sont

tant attendus des médias et des vacanciers. Ils cartographient l'état de santé du littoral et les points de pollution importants. En début de saison, nous organisons également les "initiatives océanes", qui sont un programme national de nettoyage des plages, ainsi que la "tourné des vagues", qui permet aux bénévoles et aux volontaires d'aller vers les estivants, pour leur inculquer quelques valeurs éco-citoyennes de préservation du littoral.

En ce qui concerne le projet de terminal méthanier à Dunkerque, nous avons des réserves à formuler concernant trois points : la protection du littoral, la pollution des eaux de baignade -je vous expliquerai tout à l'heure le nouveau cadre législatif qui nous attend là-dessus- et la suppression de la plage¹.

En ce qui concerne la protection du littoral, il faut savoir que la modification du relief au niveau dunaire va engendrer une modification de l'érosion éolienne. Il va y avoir aussi une zone qui va être gagnée en nord-est du projet. On va donc avoir une modification du trait de côte directe et, par la modification de la courantologie, indirecte. On attend les études. Au niveau des surcotes météo, il faut savoir que les phénomènes météo extrêmes vont malheureusement avoir tendance à s'aggraver au cours du temps. Les modifications du relief de cet endroit vont lui faire perdre son côté protecteur vis-à-vis de la zone.

En ce qui concerne la pollution des eaux de baignade et des eaux tout court du littoral, on craint, lors du dragage du bassin, une remontée assez importante de sédiments pouvant contenir des métox. On va étendre les analyses là-dessus. Les métox sont tous les métaux du style cadmium, nickel, chrome, plomb, etc. Nous craignons des résidus hydrocarbures, mais là, on n'a aucune certitude au niveau des analyses qui peuvent nous être fournies. Par contre, ce qui est certain, c'est que la turbidité de l'eau va augmenter. La turbidité est la remise en suspension de sédiments. Pendant la phase d'exploitation, la rotation des méthaniers et le rejet des eaux de réchauffement du gaz vont entretenir ce phénomène, ainsi que la deuxième phase de chantier et d'exploitation, si elle survient. Au niveau de la pollution, il faut savoir qu'il y a un autre cahier d'acteurs qui est en préparation, celui des pêcheurs, que j'ai rencontrés récemment et qui font un travail formidable de recensement des espèces marines vivantes dans ce secteur. Je pense qu'ils vont nous apporter des éléments très importants, voire capitaux, sur ce qu'on risque de perdre au niveau biodiversité sur ce site. Pour en revenir à la pollution bactériologique, il faut savoir que les sédiments qui seront mis en suspension dans l'eau vont avoir un effet vecteur, c'est-à-dire qu'ils vont servir de véhicule à des bactéries qui sont tout à fait normalement dans l'eau pour aller se disséminer soit au large, soit sur des plages avoisinantes. On est quand même dans un secteur balnéaire assez important. Ce point-là a, à mon avis, une importance capitale. La remise en circulation de ces sédiments va également provoquer une diminution de la photolyse, puisque la lumière pénétrant dans l'eau va pouvoir rentrer moins profondément sur ces secteurs-là. La lumière est un frein à la multiplication des bactéries. Il va également y avoir une modification de la compétition inter-souches par la modification du milieu de vie de ces bactéries. C'est-à-dire que certaines colonies de bactéries qui sont en compétition avec d'autres souches pourront être plus ou moins favorisées par rapport aux autres. S'il s'agit d'une souche commensales, c'est-à-dire normale et non pathogène, ça ne posera pas de soucis. Par contre, si c'est des souches pathogènes, on peut avoir des inquiétudes.

¹ Le PAD s'était engagé à apporter des réponses à ces déclarations. Elles portent sur :

- la création d'un nouveau cordon littoral,
- les répercussions écologiques et les pollutions limitées des opérations de dragage,
- le devenir de la plage eu égard au Schéma d'environnement industriel (SEI).

Pour en prendre connaissance, consulter [l'avis n°6](#).

Ce projet, c'est un hasard, intervient dans un cadre réglementaire assez particulier, puisque l'ancienne directive européenne concernant la qualité des eaux de baignade arrive à sa fin, et c'est la nouvelle, 2006/7/CE qui va être transposée en droit français à compter de mars 2008. Cette directive est capitale, puisqu'elle nous indique qu'il va y avoir un durcissement assez drastique des critères sur la qualité des eaux. Ici, en dessous, je vous ai placé des petites bêtes, des *Escherichia coli*, pour vous expliquer cela. Ce sont des bactéries commensales. Il y en a qui sont pathogènes et d'autres qui ne le sont pas. En général, on peut craindre quelques infections comme la gastroentérite. Il faut savoir qu'on peut aussi, sur certaines souches hautement pathogènes, avoir des méningites ou des choses plus embêtantes. En résumé, je vous ai mis des critères concernant les *Escherichia* sur un tableau. Vous voyez que l'ancienne directive indiquait qu'en dessous de 2 000 individus pour 100 millilitres, tout était bon. A partir de mars 2008, il s'agira de 500 individus par 100 millilitres : la nouvelle directive est quatre fois plus sévère que l'ancienne. Cette directive est également rattachée au sixième programme pour la protection de l'environnement de la CEE, avec lequel ce projet de terminal méthanier est en parfaite incohérence, puisque ce programme vise "à protéger, à conserver et à restaurer les paysages, les habitats marins et le littoral, à intégrer la protection de la nature et de la biodiversité dans la politique commerciale et de coopération pour le développement durable, et à l'élaboration d'une stratégie pour la gestion durable des ressources en établissant des priorités et en réduisant la consommation".

En ce qui concerne enfin la disparition de la plage, la Surfrider Foundation Europe ne peut se résoudre à l'idée qu'une plage aussi plébiscitée et aussi importante pour les habitants -j'ai pu à l'occasion entendre le maire de Loon-Plage qui s'est fortement inquiété sur ce point-là- disparaisse. C'est juste pas possible. Les autres acteurs sur ce site -les ornithologues, les pêcheurs, qui sont en train de préparer un cahier d'acteurs important en ce qui concerne la biodiversité, les kitesurfers et les véliplanchistes- se sont parfaitement exprimés sur ce sujet. Les maîtres d'ouvrage pourront nous comprendre, parce qu'on a un véliplanchiste parmi nous. C'est un peu triste de savoir qu'un véliplanchiste peut aller profiter des océans et du littoral ailleurs et venir détruire une plage ici.

En guise de conclusion, compte tenu de tous les points que je viens de développer, la Surfrider foundation Europe ne peut émettre qu'un avis fortement négatif concernant ce projet de terminal. Les sacrifices dans la région au niveau de l'environnement et de la biodiversité ont déjà été énormes. Dans le contexte de changement climatique que nous connaissons, la fragilisation volontaire du littoral est un acte irresponsable. Nous sommes dans un contexte de décision majeure ; le Grenelle est en route, l'Union européenne légifère et la France est en train de prendre le pas. Elle refusera tout projet en opposition avec ses convictions et ses principes. Je pense qu'aujourd'hui, il est grand temps, enfin, d'inclure une certaine cohérence entre les discours et les actes. Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup.

IV. Série de cinq questions de la salle, essais de réponses des experts

Pierre TENIERE-BUCHOT

On va revenir au système des questions-réponses.

Jacques MONFORMY

J'habite Grande-Synthe. J'ai assisté, la semaine dernière, à la réunion au Palais du Littoral. J'ai apprécié l'exposé de Biotope. Les espèces de la flore qu'ils ont découvertes sont les mêmes qui ont permis aux dunes de Mulf et à toutes les dunes de l'est dunkerquois d'être classées zones sensibles.

Pourquoi faire une différence entre l'est et l'ouest ? Pourquoi ne pas garder cette plage-là et garder la biodiversité, et en faire une plage sauvegardée ?

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup. Une autre question ?

Marie-Paule HOCQUET

Bonsoir. Je suis habitante de Grande-Synthe et je représente la CLCV [Consommation, logement, cadre de vie – Flandre maritime], une association d'habitants. Je voudrais faire deux ou trois remarques et poser un certain nombre de questions. Je ne m'adresse à personne en particulier, pour éviter les dialogues et les monologues.

La réponse de Monsieur, qui dit qu'un surfeur pourrait aller se flanquer sur un gros bateau, est quand même surprenante, alors qu'ils nous disent que pour les autres bateaux, il n'y a aucun danger. Des gros bateaux entre eux, il n'y a aucun danger, mais une planche à voile et un pétrolier ou un méthanier, c'est dangereux. C'est un peu difficile à avaler.

Je voudrais prendre la suite de la présentation qui a été faite. Il n'y a pas longtemps, il s'est tenu une assemblée, au niveau de la région, à propos des perspectives territoriales en Europe. C'était, entre autres, soutenu par le ministère de l'écologie, de l'environnement, de l'aménagement et du développement durable. Le titre était « *Projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux : éléments de démarche et pistes pour l'action.* ». Dans ce document, entre autres choses, au chapitre « Santé », il était mentionné :

« Offrir un cadre de vie agréable et sain :

La mise en œuvre de principes de prévention suppose que les atteintes à l'environnement ayant des conséquences sur la santé soient corrigées à la source. L'adaptation de modes de vie plus sains participe également de cette prévention. »,

Au chapitre « Sécurité, risques naturels et technologiques » :

« Il faut rendre les territoires moins vulnérables face aux risques naturels et industriels en maîtrisant l'aménagement et l'urbanisme, informer et impliquer les acteurs pour leur garantir une grande autonomie et responsabilité et développer la prévention et l'alerte, gérer les crises, réparer les dommages de manière solidaire. »

Le premier point retenait plus particulièrement mon attention : « *la priorité doit être donnée aux politiques de prévention qui visent à réduire le risque à la source, plutôt qu'à gérer les conséquences* ». Ça confirme ce que j'ai dit au cours des séances précédentes : Treize sites Seveso, est-ce que ce n'est pas déjà beaucoup trop pour une population ? « *Lorsque survient une catastrophe, la responsabilité du maire est bien souvent engagée, le devoir du maire étant de garantir aux habitants de sa commune le droit à la sécurité, quels que soient les dangers - inondations, avalanches, risques technologiques, tempêtes, etc. La prévention des risques passe par le contrôle de l'utilisation des sols, pour lequel il a pleine compétence* ». Je voudrais bien qu'on n'oublie pas que nos maires sont redevables devant la population des risques qu'ils nous font courir lorsqu'ils donnent une autorisation. Je voulais savoir si les PPRN et les PPRT (Plans particuliers de prévention des risques naturels et technologiques) sont à jour. Sont-ils établis ? Est-ce qu'on peut les connaître ? Quelles sont les démarches qui sont faites pour initier les gens à la prévention des risques ? Je peux vous donner une partie de la réponse : ce n'est pas bientôt, pour le moment. On avait sollicité tous les maires. On a eu trois réponses. Ça veut dire que les autres ne sont sûrement pas complets.

Je voudrais faire une petite boutade. J'ai été très intéressée par la présentation sur les questions ornithologiques et j'avais demandé s'il y avait moyen de faire une étude par rapport aux humains. Je voudrais vous donner une introduction à la réflexion : Les gens qui habitent dans les quartiers implantés dans les sites industriels sont aussi des espèces remarquables, au moins aussi importantes que les oiseaux, parce que ce sont des gens qui viennent de partout. Il y a des dizaines de nationalités différentes. Presque aucun ne parle la même langue. Par exemple, je suis moi-même du Nord et je ne comprends pas les chtimis. On a dû tous faire un effort extraordinaire pour s'adapter, pour pouvoir travailler. Tous les gens sont allés à l'usine pour développer et produire de la richesse pour la communauté. Pour le moment, on paie surtout les pots cassés, même dans notre santé.

Je voulais finir par la petite histoire qui avait été dite en conclusion la fois dernière. Je vous propose une autre version, parce que j'ai été très émue, comme beaucoup de gens qui participaient à cette réunion, de l'histoire du papa et de son petit gamin qui allaient dans les dunes et qui admiraient les belles espèces de fleurs et d'oiseaux. Il y avait, pendant ce temps-là, la maman et la petite fille qui étaient à la maison et qui préparaient des gâteaux. Elles sont allées au jardin quand elles ont eu fini, pour se reposer. Pendant ce temps là, il y a eu une fuite sur une canalisation. Comme il y a eu un bon petit vent de nord ouest, le gaz, qui est très volatile, s'est dispersé et est passé au dessus des usines, juste au moment où Total allumait sa torchère. Donc ça a fait "pouf" ! On ne sait même pas si la maman et la petite fille ont eu la vie sauve, mais le papa et le petit garçon ne goûteront jamais les gâteaux préparés par la maman. Je voudrais vraiment qu'on pense que les humains sont une espèce aussi remarquable que les oiseaux et les plantes, et qu'on prenne en considération qu'avec treize sites Seveso et un site nucléaire sur le Dunkerquois, la limite est largement dépassée. Merci de m'avoir écoutée jusqu'au bout sans m'interrompre.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup, Madame. Je vais prendre encore une ou deux questions.

Nicolas FOURNIER

J'appartiens à l'association des Amis de la Terre et je suis membre de l'Adelfa. Puisqu'on est à Pitgam, je voudrais poser une question à propos de la station de compression, qui doit être dédoublée. Quels seront les impacts en termes de risques et de santé publique si jamais il y avait des fuites, sachant qu'on utilisera en plus grande quantité qu'aujourd'hui le gaz odorisant qu'on utilise déjà, à savoir le THT, ou tétrahydrothiophène ? Je voudrais savoir si c'est un gaz vraiment anodin pour la santé humaine ou s'il y a un risque en cas de problème.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci pour votre question. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je ne vais pas vous forcer. Je vais passer la parole à GRT Gaz, puis aux maîtres d'ouvrage. On reviendra ensuite à des questions.

Serge CAZANAVE

Je répondrai à la première question. Non, la station de compression ne sera pas dédoublée. Nous amènerons une canalisation de transport de gaz, qui arrivera de Loon-Plage. Cette canalisation fera 18 kilomètres, avec un diamètre de 900 millimètres. Elle arrivera à Pitgam. Là, nous aurons une petite station d'interconnexion, qui nous permettra de raccorder ce nouvel ouvrage à l'ouvrage existant qui passe à Pitgam. Ensuite, on va construire un deuxième ouvrage, qui, lui, raccordera Pitgam à Cuvilly, dans l'Oise, et qui fera 173 kilomètres de long, avec un diamètre de 1 200 millimètres. Nous n'aurons pas besoin de station de compression pour évacuer ce gaz, dans la mesure où le gaz arrivera de Pitgam à 98 bars, la pression vers Cuvilly sera de 85 bars. Nous allons

donc détendre le gaz, donc baisser la pression et non l'augmenter. Pour ce qui est du THT, je vais laisser la parole à Florence Masson.

Florence MASSON

Le THT n'est pas un liquide anodin, c'est vrai. C'est un liquide qui sent très mauvais. Il sent très fortement le gaz, puisque le gaz n'a pas d'odeur. C'est l'odeur du THT que l'on sent. Ce liquide sera stocké dans des cuves enterrées à double paroi. Le seul incident qu'il pourrait y avoir est une fuite au moment du dépotage d'un camion, mais c'est vraiment en circuit fermé et il y a des sécurités sur tous les flexibles. Le seul risque serait à la limite pour les agents qui sont dans le site, s'ils restaient à respirer la flaque qui pourrait être dans l'aire de dépotage. L'odeur est tellement insoutenable qu'on ne reste pas le nez dans la flaque. Ce sont des agents qui sont formés. Il y a des mesures de prévention. Il y a des douches pour eux sur le site. Pour la population, si cet incident devait arriver -mais ça ne sent pas autour de la station d'odorisation située à Loon-Plage-, le seul désagrément serait que ça sentirait le gaz pendant quelques secondes et, suivant les vents, sur une distance qui pourrait atteindre l'ordre du kilomètre. En fait le problème majeur serait pour la sécurité, puisqu'il y aurait des alertes au gaz partout, même sans gaz. C'est le seul danger qu'on peut craindre. Mais la maintenance et l'exploitation sont quand même bien maîtrisées. On n'a jamais eu ce genre d'incident sur nos stations d'odorisation.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup.

Rosalba CHELKOWSKI

J'habite depuis trente-deux ans à Pitgam. Vous dites qu'il n'y a pas d'odeur. Je vous signale que fin août quand ils ont fait des travaux, comme je marche beaucoup avec d'autres personnes, chaque fois que je me promène, s'il y a du brouillard, ça sent très fort. Je l'ai déjà signalé. On m'a dit « *on était en travaux* ». Je me pose la question. Je ne suis pas spécialiste. Ce papier-là, ils auraient dû nous le donner avant, et pas pendant la réunion. Pour le reste, j'aimerais bien savoir les conséquences pour ceux qui habitent tout près. Nos maisons vont-elles encore avoir de la valeur ou est-ce qu'elles vont perdre de la valeur ? Sur la faune et la flore, je suis tout à fait d'accord. Mais nous, qu'est-ce qu'on va y gagner, à Pitgam avec ça ? Personne n'en parle. Je n'ai pas vu, à un conseil municipal, Monsieur le Maire nous présenter la chose. Je le regrette.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Est-ce que vous souhaitez répondre quelque chose ?

Florence MASSON

D'abord, mais je parle peut-être là au nom de Monsieur le Maire, le projet est pour nous en phase d'étude. On est bien en amont, puisqu'on dépend vraiment de la décision que prendront les maîtres d'ouvrage sur le terminal. Question odeur, je passerai la parole à l'exploitant qui est dans la salle. A Pitgam, il n'y a actuellement pas de station d'odorisation. Nos installations ne rajouteront pas d'émissions de gaz particulières dans l'atmosphère. Je vais laisser parler Monsieur Poitevin, qui est le responsable de la station.

Monsieur POITEVIN

Je suis responsable de la station de compression de Pitgam. Une station de compression vit un peu au fil des saisons. Quand on a trop de gaz, on tourne, quand on n'a pas trop de gaz, on tourne un peu

moins. L'été, si vous passez devant la station, vous ne pouvez pas entendre les machines, parce qu'on ne tourne pas.

Rosalba CHELKOWSKI

Fin août, quand ils ont fait les travaux, ça a senti pendant plusieurs jours.

Monsieur POITEVIN

J'y viens, Madame. On profite des saisons qui sont creuses pour nous, c'est-à-dire du printemps et de l'été, pour faire toute la révision de nos installations, notamment pour tout ce qui est sécurité. Fatalement et on s'en excuse, il faut qu'on fasse des lâchers de gaz. Il faut qu'on dépressurise les machines et les tuyaux. Fatalement, vous avez des odeurs de gaz. On s'en excuse. On ne peut pas faire autrement.

Rosalba CHELKOWSKI

On a donc bien des inconvénients.

Monsieur POITEVIN

Côté sécurité, il n'y a absolument rien à craindre. On est conscients que la gêne reste l'odeur.

Rosalba CHELKOWSKI

On n'est pas tranquille. Quand c'est comme ça, je vous assure qu'on part : on ne reste pas près de la station. Quand on fait un circuit, ça sent déjà assez loin, surtout en fin de journée.

On a posé la question de savoir si nos maisons allaient perdre de leur valeur. Vous n'avez pas répondu. S'il y a des odeurs, on n'aura pas envie de construire des maisons. On a des terrains constructibles. Est-ce qu'ils vont construire, sachant qu'il y aura ce projet ? Ils iront peut-être ailleurs.

Pierre TENIERE-BUCHOT

C'est une excellente question. Ce n'est pas moi qui réponds, mais c'est moi qui dois faire en sorte qu'il y ait des réponses aux questions. Je rappelle aux maîtres d'ouvrage, qui doivent répondre aux questions, qu'ils peuvent très bien sortir une carte joker, si je puis dire. Une carte joker, c'est que votre question va bien être imprimée sur le site des questions et qu'elle ne va donc pas disparaître. Tout à l'heure, Monsieur Bril a rappelé qu'il avait posé des questions et qu'on ne lui avait pas répondu, et il a eu parfaitement raison. Vous-même, vous avez très bien repris la parole en disant « *on n'a pas répondu à ma question sur le foncier et l'immobilier* ». Je signale que s'il n'y a pas tout de suite des éléments de réponse, il n'est pas interdit de donner une réponse que vous recevrez par courrier -il n'est pas la peine d'avoir un accès internet chez soi, mais ça va bien entendu plus vite si on en a un-, ce qui permettrait d'amorcer un débat sur cet aspect-là, qui est un aspect tout à fait légitime. C'est pour aider les uns et les autres que je rappelle cette règle du jeu, qui est très simple et qui permet, si vous voulez, de suivre le débat au fur et à mesure qu'il se fait. Je ne sais pas si vous souhaitez répondre tout de suite ou plus tard, mais vous avez ces deux possibilités, qui ne sont d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre.

Serge CAZANAVE

Ce que je peux vous dire c'est que quand on recherche un tracé pour une nouvelle canalisation de transport de gaz, on essaie, dans la mesure du possible, de construire notre ouvrage dans des terrains non constructibles. Dans ce cas-là, il n'y a pas de problème de constructibilité à proximité, puisque

la constructibilité n'existe pas. Dans d'autres cas, on sera peut-être amenés à s'approcher de zones constructibles. Dans ces cas-là, on mettra en œuvre, au niveau de la canalisation de transport de gaz, des dispositions qui permettront de maintenir cette constructibilité à proximité. Donc il n'y aura pas de dépréciation des terrains avoisinants.

Rosalba CHELKOWSKI

Ça ne me satisfait pas.

Serge CAZANAVE

La canalisation de transport de gaz existante a été posée il y a dix ans. Est-ce que vous avez des cas précis de dépréciation de terrain ?

Rosalba CHELKOWSKI

Non, parce qu'on n'était pas très informés. Je vois qu'il y a plein de gens spécialisés. Si moi, habitante du village, si je n'avais pas eu le papier ou si je ne l'avais pas vu dans le journal, je ne connaîtrais pas tout ça. Je pense que je ne suis pas la seule. Si les Pitgamois qui sont là ne prennent pas la parole, c'est qu'ils n'osent pas parler ou qu'ils n'ont pas été informés. Je ne sais pas quelle maison a été dépréciée, mais je le saurai un de ces jours. Pour le moment, on n'en a même pas parlé entre nous. C'est assez grave.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci, Madame, de ce soutien que vous apportez à notre commission, puisqu'on est venus exprès chez vous, ce soir, pour justement qu'on en parle. Vous aurez l'occasion, si jamais le port est décidé, de reprendre la parole je l'espère, puisqu'il y aura une concertation plus fouillée que la réunion de ce soir, qui n'est qu'une première étape, peut-être suivie d'autres, sur la construction de la conduite. C'est très bien d'être intervenue. Je crois que Monsieur Defrance, qui fait partie de la CPDP, voulait prendre la parole.

Gustave DEFRANCE

Je voulais demander aux maîtres d'ouvrage de préciser ce qui se passe, en matière d'autorisation du gaz, à l'échelon européen. Est-ce qu'il est envisagé de modifier les pratiques françaises ?

Serge CAZANAVE

Au niveau de l'odorisation, au niveau européen, il y a différentes méthodes de transport du gaz. Aujourd'hui, au travers de la réglementation française, il nous est imposé à nous, transporteurs de gaz, d'odoriser le gaz à la sortie du réseau de transport : chaque fois qu'on a une canalisation de transport de gaz et qu'il y a des points d'alimentation de communes, on a obligation d'odoriser le gaz, ce qui permet, en cas d'incident, par exemple chez un particulier, de détecter cette fameuse odeur du gaz et de réagir immédiatement. Au niveau européen, il y a des pays qui odorisent le transport du gaz et d'autres qui ne l'odorisent pas. Au niveau français, on odorise en général à un point centralisé. Aujourd'hui, effectivement le réseau de transport du gaz en France est odorisé aux frontières au départ des terminaux. Pour l'instant, il n'y a rien qui est prévu qui pourrait faire évoluer ce mécanisme. Pour Pitgam et pour la canalisation qui nous concerne, comme je l'ai décrit dans le document, on a prévu d'installer un équipement d'odorisation entre le terminal méthanier et la station de Pitgam. Aujourd'hui, on a plusieurs sites qui sont à l'étude, et les études ne sont pas encore terminées.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci. Les maîtres d'ouvrage principaux ont-ils des remarques ou des réponses à apporter à ce qui a été dit auparavant ?

Bruno MILCZYNSKI

La présentation qui a été faite par Monsieur Leroux amène beaucoup de réponses, parce que le sujet est riche de plusieurs thèmes. On a des réponses à apporter à ça. Il y a des choses qui ont été dites sur les problèmes de pollution, de dragage et de turbidité. Je ne sais pas si on peut répondre aujourd'hui à toutes ces questions. Ça me paraît difficile, parce que c'est vraiment un sujet long, important, riche et diversifié. Il va bien entendu falloir qu'on y réponde. On a bien enregistré ce que vous avez dit et on l'intention d'y apporter des réponses.

Je voudrais apporter une réponse à quelqu'un qui a posé une question sur la préservation de la biodiversité et de la plage. Je pense qu'il s'agissait principalement du site du Clipon. Le site du Clipon où est prévu la construction du terminal est une zone qui a été créée au moment de la construction de l'avant-port, c'est-à-dire il y a environ une trentaine d'années. La biodiversité présente à cet endroit-là s'est créée, suite à la mise en place de sable, sur la période de trente ans. Nous avons fait une évaluation de cette biodiversité, pas seulement sur la zone du Clipon, mais également sur le reste de la zone industrielle. On a bien l'intention de préserver le capital de biodiversité qui existe aujourd'hui sur la zone industrielle. On pense que ces espaces de biodiversité peuvent se créer. La preuve, c'est que ça été effectivement créé. Les contraintes de développement portuaire font qu'on sera amenés, aujourd'hui et peut-être également dans l'avenir, à déplacer ces zones de biodiversité. On pense qu'on peut effectivement les déplacer. On peut effectivement en recréer à d'autres endroits. On prévoit aujourd'hui, dans le cas du site du Clipon, de recréer un cordon dunaire au nord, un peu comme on l'a fait quand on a créé cet avant-port. On fera ce qu'il faut pour que, de la même façon, cette biodiversité se redéveloppe à cet endroit-là. Notre intention est bien entendu de la préserver. On sait que ces corridors biologiques sont importants. La volonté du Port est bien entendu de préserver ça.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci. Monsieur Fourcade ?

Fabrice FOURCADE

Juste un commentaire sur le témoignage de Madame Hocquet sur la santé. Elle a entièrement raison de signaler que quand on développe une installation industrielle, les questions relatives à la santé doivent être traitées à la source, comme d'ailleurs l'ensemble de la question des risques industriels. C'est bien comme ça d'ailleurs qu'on procède dans le cadre de notre projet. On a déjà eu l'occasion de dire qu'à ce stade, on a la conviction que le terminal n'aura pas, n'aurait pas d'impact sur la santé. On va le vérifier à la source si je puis dire, puisqu'on a d'ores et déjà lancé une étude relative à la santé, pour bien vérifier cette absence d'impact sur la santé des populations.

Sylvain RINGOT

Bonsoir. Je vais me permettre de compléter sur un certain nombre d'autres points. On limite au maximum les rejets dans l'atmosphère et dans la mer, puisque, pour ce qui est de l'eau, le scénario que nous avons retenu à ce jour est d'utiliser les eaux tièdes de Gravelines, que nous refroidissons dans le terminal méthanier, de façon à les rejeter à la température qui est la plus proche possible de celle de l'eau de mer. Quant aux rejets atmosphériques, nous avons conçu notre terminal pour que tous les rejets soient le plus limité possible. Ils sont limités, en fonctionnement normal, aux rejets

liés à la torche, qui est éteinte. Il y a quelques flammes pilotes qui consomment extrêmement peu de gaz. C'est donc une installation qui rejette peu dans l'atmosphère que nous avons ainsi conçue.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci. Je vais reprendre des questions.

Daniel DEWITTE

J'habite Gravelines. J'ai une question pour Monsieur Ringot : je voudrais savoir la hauteur des cuves de stockage. Je voudrais savoir aussi si EDF Gaz envisage de renforcer les aides au financement de l'installation du gaz chez les particuliers ? J'ai une autre question pour Monsieur Fourcade : Le plan d'eau pour les véliplanchistes, c'est beau. Je me rappelle qu'il a été remis plusieurs fois en cause. Il n'y a jamais eu de plan d'eau de fait.

Pour la sûreté, je voudrais savoir si, en cas de sinistre, le plan de sécurité pour la population est pareil ou similaire à celui de la centrale. Y a-t-il des simulations pour l'aide à la population ? Je voudrais que les simulations ne soient pas pareilles que celles d'EDF. On a fait des simulations dans des villages aux alentours ; à Gravelines, qui est concerné par la centrale nucléaire, il n'y a pas eu de simulations, je n'en ai pas entendu parler. Une fois, on a entendu les sirènes. Mais les sirènes, on ne les entend pas tellement, surtout qu'on a des maisons à double vitrage. J'ai une question à poser à Monsieur Cazanave et à Madame Masson pour qu'ils précisent ce qu'ils ont dit. Madame dit qu'il n'y a pas d'odeur ; Monsieur dit, dans sa dernière réponse, qu'il y a une odeur. Je voudrais qu'il explique cette histoire d'odeur pour l'ensemble de la salle.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci Monsieur. Monsieur Sename, s'il vous plaît.

Jean SENAME

Rebonsoir. Je vous remercie de me donner la parole. Une question a été posée tout à l'heure concernant l'indemnisation. Il est écrit dans le cahier du GRT : « *indemnisation au titre de la gêne occasionnée* ». Je voudrais savoir si cette indemnisation est temporaire ou si elle est permanente. Je pense notamment à la question que ça peut poser aux agriculteurs. Si elle n'est que temporaire, est-ce que c'est la TPU qui entre en ligne de compte ?

On n'a pas tellement parlé du tracé de la canalisation. Au départ du terminal méthanier, je voudrais savoir si on va poser cette canalisation le long de Polimeri, le long de Total, etc., qui sont quand même des entreprises Seveso. En plus, Polimeri est en extension... C'est une entreprise qui peut présenter un certain nombre de dangers. Est-ce que c'est toujours là, si on regarde le plan tel qu'il est présenté dans votre cahier ?

Une petite question à laquelle, me semble-t-il, on n'a pas encore répondu : en cas de pollution par hydrocarbure -des marées noires sont déjà arrivées : quand le Tricolore a coulé, on a eu un embryon de marée noire-, quelle incidence pour le terminal méthanier ? Qu'est-ce qu'il est prévu de faire des matériaux dragués ? On les envoie directement en mer ou on les place en bassin de décantation ? Sur les conditions d'évacuation de la population et des salariés, la question a déjà été posée, mais je crois qu'il faut insister. Il n'y a actuellement qu'une seule issue, le pont des dunes. Est-ce qu'il est prévu un autre ouvrage d'art ? Qui va le payer, si on en fait un ? Dans tous les sites Seveso, il y a au moins deux sorties. Là, nous, on n'en aura qu'une si ça se fait. Le gaz sera-t-il seulement évacué par gazoduc ? Ou bien y aura-t-il aussi des évacuations par camion ? Je voudrais savoir s'il y a déjà une définition du zonage, et notamment des zones de protection éloignée, qui sont fixées en cas de scénario majeur, c'est-à-dire s'il y a un gros problème. A mon avis, ça va déterminer la possibilité ou

non de situer d'autres implantations industrielles à proximité ou non de ce terminal méthanier. Prévention de la légionellose -on a de l'eau froide et de l'eau chaude- : est-ce qu'il est prévu quelque chose ? Déclenchement des alertes -on en a parlé- : est-ce qu'il y aura une sirène ? Est-ce qu'il y a autre chose de prévu ? Les systèmes de détection de fuites : qu'est-ce qui est prévu sur le site lui-même ? Les risques d'inondation -on a eu quand même il n'y a pas si longtemps que ça des tempêtes importantes, avec, en Hollande, l'eau qui est passée par delà les digues ou qui a menacé de le faire ?

Pour terminer, je voudrais faire une petite observation. Les échos qu'on a de ce qui se passe sur les autres sites où il est prévu des implantations méthanicières -Fos sur mer, Antifer, le Verdon- prouvent ou attestent que là-bas, l'opposition est très vive, les gens n'en veulent pas. Je constate que, d'une manière générale, les élus sont là-bas plutôt du côté de la population. Les organisations syndicales le sont également. Chez nous, ça ne semble pas être le cas. C'est le moins que l'on puisse dire. Je voudrais savoir si, dans ce contexte-là, on ne risque pas, beaucoup plus qu'ailleurs, d'avoir un terminal méthanier, qui n'est pas désiré par tout le monde.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup. Ce ne sont pas de petites questions.

Olivier LEROUX

Je voulais répondre brièvement à l'intervention de Monsieur Milczynski. Le nom de l'association vient historiquement de ses fondateurs, qui sont des surfeurs, mais, depuis bien longtemps, c'est uniquement une association de défense de l'environnement littoral. Ça n'a rien à voir avec une quelconque activité sportive.

Pour ce qui a été dit au niveau de la nature au Clipon, j'ai bien saisi -je l'avais déjà entendu, pour faire un trait d'humour- le côté « *Port autonome de Dunkerque, créateur de nature* ». Personnellement, je pense que, vu ce qui a été fait dans la région, la nature ne vous doit rien. Vous lui avez négligemment laissé ce terrain en location. Elle l'a remanié, réaménagé, redécoré de la plus belle façon qui soit. Aujourd'hui, on est en train de rompre le bail de manière inconsidérée. J'ai entendu le discours : « *on va déplacer la biodiversité* ». Non, la biodiversité, on la détruit et, si la nature nous est clémente, elle se reconstruit. Malheureusement, pendant la phase de transition, si les espèces sont fragiles, c'est terminé. Il ne faut pas faire croire aux gens qu'on va déplacer la biodiversité. On la détruit et, si on en a la chance, elle se recrée.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup. Y a-t-il encore d'autres questions ?

Christian BROUWER

Je suis de la Fédération départementale des chasseurs du Nord. J'ai une question au sujet du tracé de la canalisation. Vous avez dit si j'ai bien compris que vous êtes dans la phase d'étude par rapport à le tracé pointu sur le terrain. Je voudrais savoir si vous avez prévu, au niveau de vos études, l'impact que ça pouvait avoir sur certaines faunes locales, notamment dans les phases de travaux, surtout dans certaines périodes sensibles -je pense notamment au printemps et à l'été, qui sont les périodes de reproduction. Je voudrais savoir si ce volet et le dérangement, les ruptures d'habitat, l'impact direct sur certaines espèces, seront intégrés. En tant que Fédération départementale des chasseurs du Nord, ça nous intéresse sur l'ensemble du tracé, tout du moins pour notre département. Est-ce qu'il y aura des mesures compensatoires et une approche sur ces problématiques-là ?

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup. Votre question est bien enregistrée. Madame Hocquet.

Marie-Paule HOCQUET

Je vais rebondir sur ce qui a été dit par rapport à la sauvegarde des dunes et le Port autonome, "créateur de nature". Combien d'hectares ont déjà été détruits ? Il nous reste une portion congrue. On va encore la réduire en s'extasiant sur les quelques kilomètres qu'il nous resterait. Nous, on sait les kilomètres qui nous ont été pris. Comme je l'ai dit par rapport aux humains et aux treize sites Seveso, au niveau des sites naturels, c'est le seul lieu de détente qui existe pour nous sur le coin. Allègrement, on le coupe comme une peau de chagrin. On voudrait bien que ça s'arrête. C'est stop à tous les niveaux. Aussi bien stop à la dégradation de la nature que stop à la surcharge de sites dangereux. On n'est pas une poubelle, ici, ni pour les humains, ni pour le reste.

J'entends bien EDF qui nous dit « *le terminal gazier en soi n'est pas risqué* ». C'est toujours « sauf si ». C'est très peu probable mais ça arrive. On a encore vu très récemment, avec un chantier, ce que donnait une petite conduite de gaz. Un petit nuage qui s'échappe, ça ne devient plus un petit nuage... Surtout, j'ai l'impression qu'ils font les autruches, parce qu'ils font comme s'il n'y avait rien d'autre autour. On n'est pas en train de discuter d'un projet de terminal méthanier qui va s'implanter sur un site vierge. Le problème est là. Ce n'est pas un site vierge mais c'est un site où il y a déjà une foule d'usines. On parle des usines Seveso, qui sont hautement dangereuses, mais il y a plus d'une trentaine d'usines potentiellement dangereuses. Est-ce que vous attendez que ça pète pour voir l'effet que ça va faire ? Nous, on aimerait mieux ne pas voir et que ça s'arrête d'entasser les risques, parce qu'on n'a pas envie de payer les pots cassés.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup.

Patrick DELAY

J'habite Pitgam, à un petit kilomètre de la station. Je me souviens de la première station. La première fois -j'étais encore au conseil municipal-, on nous a fait comprendre qu'EDF avait acheté des terrains, mais qu'il ne fallait pas nous inquiéter. Après, on nous a dit que la station allait se faire. On a réuni cette fois là le conseil municipal et on nous a dit : « *tant pis pour vous, vous ne pouvez rien faire : c'est européen* ». A l'époque, on nous avait aussi dit : « *il y aura peut-être même du méthane ; la station près de Dunkerque va arriver* ». Elle arrive. Tout à l'heure on nous a dit que maintenant, ce n'était qu'une enquête. Je veux bien, mais j'ai bien peur que dans deux ans, on nous dise que c'est fait. C'est ce qui va se passer. Tout à l'heure, on nous a dit, j'ai vaguement compris, qu'on allait rajouter une petite station d'odorisation. J'ai entendu parler de camions. Par où vont-ils passer ? Il a actuellement de beaux travaux à Pitgam. Maintenant on va peut-être comprendre pourquoi on fait des travaux. On fait une belle route. Mais cette route traverse le village, et la seule sortie, c'est le long du canal. Actuellement, il est très difficile à deux Pitgamois de se croiser. Je pose deux questions. Va-t-on bien prévenir Pitgam, puisqu'on n'a eu les papiers qu'hier dans notre boîte aux lettres ? On nous avait promis, il y a dix ans, des arbres autour de la station. On ne devait pas la voir. Je vous invite à aller voir la station. On a mis des arbres, mais ce sont plutôt des arbustes. En passant le long de Pitgam, on voit bien la station. J'attends toujours les arbres. Le site par lui-même n'est pas très beau, n'est même pas beau du tout. Quand on se promenait à Pitgam, c'était joli. On nous a mis une station ; on va nous en rajouter une, on va nous mettre les odeurs et Pitgam ne le sait pas. Bravo !

Pierre TENIERE-BUCHOT

Encore une question.

Léon PANIER

Je suis citoyen gravelinois. Pour faire suite à l'intervention de Monsieur, mais également à celle, précédente, de ce Monsieur agriculteur, puisque nous parlons de mesures d'accompagnement et/ou compensatoires, autant du côté GRT qu'EDF, alors posons une question avec quatre interrogations : où, quand, comment, avec qui ?

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci bien. Je vais demander à nouveau à GRT Gaz de reprendre la parole pour toutes ces questions.

Serge CAZANAVER

Il y avait des questions qui tournaient autour de l'odeur du gaz. En fin de compte, le gaz, quand il sort du terminal méthanier, n'a pas d'odeur. Lorsque la ménagère va faire sa cuisine, si jamais la casserole déborde et vient éteindre la flamme, il va bien falloir détecter ce gaz. Pour détecter ce gaz, on est obligé d'y mettre un produit dans le gaz au départ, qui permet de lui donner une odeur. L'odeur caractéristique du gaz n'est pas celle du gaz mais c'est celle du THT, le tétrahydrothiophène. Les installations d'odorisation, si on les met à la station de Pitgam, seront de très faible portée, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de bâtiments en hauteur. Le bâtiment le plus haut fera peut-être 2,50 mètres. Donc on ne verra donc rien à grande distance.

Il y avait une question concernant l'étude d'impact. Quand EDF nous a contactés pour nous présenter son projet de terminal méthanier, nous avons regardé comment transporter le gaz depuis ce terminal jusqu'au réseau de transport de gaz. Nous avons donc lancé, au milieu de cette année, une étude d'impact qui nous permet au final de définir le tracé de moindre impact. Pour aboutir au tracé de moindre impact, on va faire un certain nombre de recensements, en particulier au niveau environnemental et écologique. On va faire le relevé de la faune, de la flore ; on va regarder les périodes de nidification. Tout ça sera pris en compte au niveau de l'éventuel chantier. Dans certains cas, on est amené, au niveau des travaux qu'on réalise, à éviter de travailler dans ces périodes de nidification. On a eu le cas dans un chantier, dans le Sud, qui n'a pas pu commencer avant le 1^{er} juillet. On avait obligation d'arrêter les travaux au plus tard le 28 février, pour éviter la période de nidification des oiseaux. Tout ça est donc bien pris en compte. Il est bien évident qu'on mène la concertation le plus largement possible au niveau du terrain et avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il y a la question « où, quand, comment ? ». On continuera nos études si EDF décide de construire son terminal. Quand : ça sera, je pense, en 2009. Comment : on viendra vous l'expliquer réellement sur le terrain, puisqu'on a prévu de faire une très large concertation, avec l'organisation de réunions publiques en 2008, pour présenter plus précisément le projet de canalisation de transport de gaz, sachant qu'on ne déposera notre dossier au ministère, avec un planning réaliste, si EDF décide de poursuivre, qu'à l'automne 2008. La concertation préalable permettra de mieux finaliser le tracé avec l'ensemble des intervenants, que ce soit les maires des communes traversées, les propriétaires des parcelles concernées, les exploitants agricoles, l'ensemble des associations -écologiques, dans le domaine de la chasse ou autres. Tout cela sera présenté au cours de réunions publiques avant même qu'on ne dépose le dossier au ministère, ce qui nous permettra de revoir le tracé si vraiment c'est nécessaire au travers de tous les contacts qu'on aura eus.

Florence MASSON

Je voudrais insister sur le côté un peu spécial de notre position. Le débat public est le débat public du terminal. Nous avons fait une demande à la Commission pour savoir si on devait faire un débat public, puisqu'on était dans une canalisation de grande importance. On doit faire une concertation. Pour l'instant, on est en phase de concertation. En toute logique, on aurait attendu d'avoir un peu plus finalisé nos études pour les présenter à tous les élus et tous les propriétaires, et ensuite déposer le dossier. Le dépôt du dossier est suivi d'une enquête publique réglementaire. On vous verra deux fois. Ici, nous sommes encore en amont de notre première concertation.

Je souhaitais répondre à Monsieur Sename sur les indemnités. Il y a deux sortes d'indemnisation : les indemnités pour les propriétaires, qui sont calculées sur la valeur vénale des terrains -avec un pourcentage- et qui sont versées en une seule fois, et les indemnités pour les exploitants, qui sont calculées avec les chambres d'agriculture avec un pourcentage sur les récoltes sur plusieurs années -100 % la première année, puis avec un pourcentage- et qui sont versées en une seule fois.

Rosalba CHELKOWSKI

Vous parlez des agriculteurs et des propriétaires. Et pour les habitants ? On habite au village et on a aussi des inconvénients.

Florence MASSON

Si vous êtes concernée en tant que propriétaire, vous aurez forcément des indemnités de servitude.

Rosalba CHELKOWSKI

Quel avantage Pitgam peut-il avoir avec cette station là ?

Florence MASSON

Nous transportons du gaz et nous allons nous raccorder au réseau existant. La station, vous l'avez.

Rosalba CHELKOWSKI

Ca j'ai compris mais quel bénéfice un habitant de Pitgam peut avoir avec cette station ? On n'a rien. On n'a que des inconvénients : les odeurs, l'environnement qui se dégrade, et on ne bénéficie de rien. Ce n'est pas normal.

Serge CAZANAVE

Madame Masson vous a parlé des indemnités qu'on verse aux propriétaires des parcelles traversées et aux exploitants agricoles pour les dommages aux récoltes. Dans le cadre de la station, on verse aussi ce qu'on appelle la taxe professionnelle. C'est au travers de cette taxe professionnelle effectivement que vous avez des retombées au niveau local.

Madame JENSEN

J'habite à 800 mètres, à vol d'oiseau, du gaz. Ça veut dire que j'ai les odeurs mais je n'ai pas le gaz chez moi, parce que j'habite trop loin. Vous avez dit tout à l'heure que vous alliez vous éloigner du premier tuyau de gaz, mais je vous signale que dans les mêmes champs, il y a encore Air liquide, et vous n'allez pas passer dans les propriétés. Je voudrais savoir comment vous allez faire (peut-être des virages ?). J'aimerais bien voir...

Quant à la taxe professionnelle, on avait dit que les impôts allaient baisser à Pitgam, mais depuis, ils ne font que monter, c'est bizarre. Alors, si on a un deuxième tuyau et que ça fait le double, on va peut-être quitter Pitgam.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Monsieur le Maire, vous voulez dire quelque chose ?

Alain CODRON

Je veux bien tout ce qu'on veut, mais il faut quand même que je finisse par répondre. D'abord au niveau de la station, je réponds à mon ancien adjoint, la station est arrivée avec le gaz. C'est vrai qu'on a fait des réunions, et on en a fait beaucoup. Vous avez eu toutes les explications possibles et il est vrai qu'à notre niveau, même si l'on s'est posé la question de dire « *on va refuser* », il y avait un enjeu politique national qui a fait que, de toute façon, on n'avait pas une grande puissance pour s'y opposer. Donc on a bien été obligés de l'accepter. Il faut quand même reconnaître que, sur le village, si la station est arrivée, ce n'est pas forcément bien -on peut l'admettre-, mais, aujourd'hui, il y a peut-être 70 ou 80 maisons, si ce n'est plus, qui ont le gaz et ça c'est grâce à la station. S'il n'y avait pas eu de station, il n'y aurait pas de gaz sur la commune. Donc on a eu quelques avantages. Maintenant, on peut toujours dire qu'il y a des ennuis.

Vous disiez tout à l'heure que vous n'aviez pas été avertie de cette réunion. J'ai rencontré Monsieur Ténrière-Buchot il y a un mois et demi ou deux mois. Il m'a dit qu'il y aurait une commission du débat public sur le méthanier. On a discuté ensemble et il m'a demandé ce qu'on faisait. Je lui ai dit : « *de toute façon, comme il y aura le terminal méthanier, il y aura automatiquement une canalisation de gaz et il faudrait quand même qu'il y ait une réunion sur Pitgam pour les personnes qui sont intéressées par cette canalisation et son passage par la commune* ». On a eu les prospectus il y a deux ou trois jours. Il y a trois jours que tu as les prospectus ; tu as juste eu le temps de les distribuer. Comment veux-tu faire ? On ne peut pas non plus réagir à la minute près. On a fait quand même notre travail. On ne peut pas nous le reprocher.

On parle de la route départementale. Ça fait plusieurs années qu'on a demandé que cette route soit refaite. Aujourd'hui, elle se fait. C'est sûr qu'il y a des désavantages, parce qu'on doit passer par des routes communales, parce qu'on ne peut pas faire autrement, mais ce n'est pas mon problème. Je ne peux rien y faire. Au moins, on aura une route refaite, alors que le Conseil général, depuis quatre ou cinq ans que je le demande, ne l'avait pas programmée. S'il y a d'autres questions, je peux répondre.

Patrick DELAY

Ce n'est pas toi personnellement, ni la commune de Pitgam, que j'attaque. Je dis seulement qu'on a été prévenus tard. C'est plus EDF ou d'autres personnes qui n'ont pas prévenu. Je me félicite que la route soit faite. Je dis seulement que je me pose la question : par où risquent de passer les camions, compte tenu qu'actuellement, je vois difficilement passer des camions par la seule route à part la départementale ? Elle est toute petite ; si deux voitures de Pitgamois se croisent, il y en a une dans le fossé. Ce n'est pas une attaque personnelle par rapport à la mairie. Je sais comment ça s'est passé. On n'a rien pu dire. C'est pour ça que j'ai dit tout à l'heure qu'on faisait une belle réunion mais que j'avais bien peur que dans deux ou trois ans, on n'ait rien à dire, c'est fait. Voilà, c'est tout !

Florence MASSON

Concernant les camions, je peux vous rassurer tout de suite. Ce ne sera pas une rotation incessante de camions. Quand le terminal émettra à plein débit, on sera à environ un camion citerne de 23 mètres cubes par mois. Il ne faut pas voir cela comme une rotation de camions permanente.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Madame avait demandé la parole il y a déjà longtemps.

Josiane AMEEL

Je suis gestionnaire d'un camping qui est situé à 500 mètres de la station. Je demande comment ça va se passer pour les travaux, quand vous allez commencer à faire des trous dans les routes. Les campeurs vont s'en aller, c'est sûr. Vous allez faire un préjudice commercial. Vous allez nous empêcher d'arriver au camping. Il y a quelques années, on m'a fait clairement comprendre, quand on a fait la réfection du PLU, que ça ne valait plus rien. Tout ça c'est de connivence. Est-ce qu'EDF compte m'indemniser pour ce préjudice ? Donc Madame vous vous arrangez avec le maire.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci. Vous voulez répondre quelque chose ?

Serge CAZANAVE

Le but de la consultation que l'on mènera est de prendre en compte les différentes remarques. Effectivement, si on constate, à un endroit donné, que de par la réalisation des travaux, un commerçant a un préjudice commercial, ça sera étudié, et GRT Gaz s'engagera à indemniser le commerçant s'il y a un déficit prouvé.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci bien. Je vais maintenant demander à ces Messieurs du Port autonome ou d'EDF Gaz s'ils veulent bien reprendre la parole, de façon à répondre à un certain nombre d'interventions précédentes.

Sylvain RINGOT

Il y a eu un flot de questions techniques de la part de Monsieur Sename et d'autres personnes, que je remercie d'avoir posé ces questions. La hauteur des cuves sera d'à peu près 50 mètres. La conception des réservoirs n'est pas encore finie aujourd'hui, mais 50 mètres est un chiffre qu'on ne dépassera pas. Pour ce qui est de la sécurité, les simulations dont j'ai parlé le 8 novembre visent à essayer le plan de prévention qui va être mis en place sur le terminal, avec ce qui correspond aux accidents qui peuvent arriver à l'endroit où le terminal sera implanté. Si nous sommes dans le site du Clipon, il n'y a pas d'effet domino possible sur les autres installations. C'est pour ça que le plan de prévention qu'on a essayé vise à simuler l'évacuation des blessés, l'arrivée des secours et la lutte contre un incendie, qui, bien sûr, serait simulé.

Nous n'avons pas du tout prévu de transporter du GNL par camion. Ça se fait ailleurs en Europe, mais ça ne se fait plus en France depuis assez longtemps. Le GNL est regazéifié dans le terminal et réémis sur le réseau.

Pour ce qui est du zonage, Monsieur Sename, les zones de protection éloignées ne sont pas fixées à ce jour. On doit d'abord déposer notre dossier ICPE auprès de l'Administration, qui va l'instruire et regarder ce qui doit être mis autour. Ensuite, nous ferons un PPRT qui visera à bien connaître les zones dont l'urbanisme devra être maîtrisé -sur lesquelles on ne devra pas installer une autre installation industrielle. Je rappelle quand même que, même si nous ne pouvons pas fixer aujourd'hui les zones de protection éloignées, nous avons donné lors de la réunion du 8 les estimations les plus précises possibles des zones d'effet du terminal, visualisées sur une carte. Ça recoupait ce que nous avons présenté préalablement lors de réunions précédentes.

Pour ce qui est de la légionellose, le terminal refroidit l'eau de mer. Il n'y a pas de réchauffage d'eau. La légionellose est une bactérie qui se développe dans l'eau à partir du moment où on a de l'eau chaude qui tourne en circuit fermé. Là, il s'agit d'un circuit ouvert, c'est-à-dire que, dans le scénario actuel, l'eau est pompée par le CNPE ; dans le CNPE, la centrale de Gravelines, elle est légèrement réchauffée. On viendrait prendre une partie de cette eau, qu'on amènerait par un tunnel jusqu'au terminal. Là, on se servirait de la chaleur que la centrale a mise dans l'eau pour réchauffer le gaz, et donc refroidir l'eau. Il n'y a pas de risque de légionellose sur un circuit de ce type-là, d'abord parce qu'on refroidit l'eau, ensuite parce que c'est de l'eau de mer qui tourne en circuit ouvert. Dans ces cas-là, il n'y a jamais eu, jusqu'à maintenant, de recensement de problèmes de légionellose.

Il y a encore une question sur les procédures d'alerte. Comme sur tout site de ce type, il y aura une sirène et, à l'intérieur du site, il y aura en plus une signalisation lumineuse sur certaines zones des accidents qui pourraient arriver. Pour la détection de fuites, il y a trois types de capteurs qui sont mis en place sur ce genre d'ouvrage pour maîtriser toutes les suites. Les premiers sont des appareils de détection de la présence du gaz. Il y a de nombreux fournisseurs qui fournissent ce genre de capteurs, comme Oldham, Zellweger -il y en a d'autres, mais ce n'est pas le lieu de faire de la publicité sur ces fournisseurs. Ce sont des capteurs qui marchent très bien et qui sont aujourd'hui très répandus dans l'industrie. Il y en a sur toutes les installations industrielles pour mesurer la présence de divers produits, dont le méthane, de façon extrêmement conventionnelle précise. Ensuite, on a des détecteurs linéaires, qui sont un peu plus complexes et qui ont une portée d'à peu près 100 mètres. Ils permettent de savoir s'il y a du méthane dans l'atmosphère entre deux points éloignés de 100 mètres. Ce sont des capteurs un peu plus complexes, mais ils sont aussi extrêmement courants aujourd'hui. On a des capteurs de froid. Ce sont des thermomètres tout simples qu'on trouve sur toutes les installations industrielles. Ce sont des capteurs extrêmement répandus. Le dernier type, ce sont des capteurs de feu. Ils détectent à la fois la présence d'UV et d'infrarouges. Ils permettent d'avoir une mesure extrêmement fiable de la présence de feu et de ne pas se tromper entre un soleil couchant ou une autre lumière et un feu. Ce sont ce type de capteurs qui équiperont le terminal. La position définitive des capteurs n'est évidemment pas fixée aujourd'hui. On est encore au début des études. C'est une chose qui va être faite dans le courant des études, avant l'installation définitive du terminal.

Pour ce qui est du risque d'inondation, nous travaillons aujourd'hui en collaboration avec le Port, pour fixer la hauteur de la côte d'arase de la plateforme. Ce chiffre-là n'est pas encore défini. On a recensé toutes les données, qui vous seront présentées de façon plus précise que ce que je peux faire. On collabore avec le Port sur ce sujet pour trouver une côte d'arase qui limite au maximum ce risque d'inondation.

La dernière question était celle de Madame Hocquet sur les études de danger. Il n'est pas question de faire l'autruche dans ce genre de sujet. La réglementation, on l'a rappelé le 8 novembre, nous impose de vérifier tous les scénarios possibles. On examine l'intégralité des scénarios possibles. On examine ensuite les effets domino des accidents qu'on a pu déterminer comme ça sur les installations qu'il y a autour. De façon symétrique, on examine aussi les conséquences sur l'installation du terminal d'accidents qui pourraient avoir lieu sur les installations qui seraient autour du terminal, de façon à éviter ce qu'on appelle les effets domino, c'est-à-dire les effets d'une installation sur une autre que pourrait entraîner un accident. Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est ce qu'on a dit le 8 novembre : sur le site du Clipon, les études qu'on a faites nous permettent d'exclure les effets domino du terminal vers d'autres installations et d'exclure aussi les effets domino d'autres installations industrielles vers le terminal. Sur le site des Huttes, on ne peut pas exclure ces effets domino. Il faudrait avancer dans les études pour pouvoir vérifier qu'il y a ou pas effet domino possible entre le terminal et d'autres installations industrielles situées autour.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci pour toutes ces réponses. Monsieur Caron.

Frédéric CARON

Bonsoir. J'appartiens au Port autonome de Dunkerque. Il y a beaucoup de questions posées par Monsieur Sename. Il y a également une question concernant l'impact d'éventuels hydrocarbures dans l'avant-port ouest sur le terminal. Comme l'eau va être prise dans le canal de rejet de la centrale, il n'y aura pas d'impact d'éventuelles galettes d'hydrocarbure sur le terminal. Je n'ai visiblement pas répondu à votre question. Formulez-là autrement dans ce cas-là.

Jean SENAME

Quand il y a eu, il y a quelques années, le naufrage du Tricolore, on a vu arriver dans l'avant-port des boules de mazout à un point tel qu'à la suite de cela, la centrale nucléaire a mis en place un barrage anti-marée noire. Je me pose simplement la question : On est la mer la plus fréquentée du monde. C'est vrai qu'il n'y a pas de rochers, mais il peut très bien y avoir des accidents avec des pétroliers. On ne peut pas l'exclure complètement. Je voudrais savoir s'il y a un dispositif qui est prévu pour que le terminal méthanier, et notamment les appontements, ne soient pas touchés par ce type de phénomène.

Frédéric CARON

On est en train d'étudier la configuration de la darse, ça c'est clair. Aujourd'hui, tout laisse à penser qu'on aurait ce qu'on appelle un tenon qui serait mis en œuvre au nord de la darse et qui protégerait tout navire, qu'il soit pétrolier ou autre, allant directement dans la darse. Je pensais que vous parliez d'éventuelles pollutions d'hydrocarbures. Voilà, j'avais compris ça. Est-ce que ce que j'ai répondu convient ?

Jean SENAME

Oui.

Frédéric CARON

Vous parliez des matériaux dragués. Dans le document qu'on a écrit, on a évoqué 8 millions de mètres cubes de matériaux, de sable je précise. Il est bien écrit que ces matériaux serviront pour une plateforme industrialo-portuaire, qu'elle soit au Clipon ou ailleurs, mais également éventuellement pour un cordon dunaire à l'avant et à l'est du projet du Clipon. Par contre, il n'est pas prévu de rejeter en mer le sable. C'est ce que vous aviez demandé, je crois. Il y aura des dragages d'entretien, comme on le fait aujourd'hui dans l'avant-port. Il faut savoir qu'aujourd'hui, on drague environ 2 millions de mètres cubes de vase par an. Je l'avais dit la semaine dernière. On a une étude qui est en cours qui nous donnera les volumes à draguer périodiquement.

Ensuite vous avez également parlé du pont des dunes. Effectivement, le pont des dunes est un des accès au Clipon. Il y a également, je le rappelle, le pont de l'écluse De Gaulle, qui a été évoqué à la réunion des risques du 8 novembre. Un autre accès a été également évoqué ce jour-là ; il est en discussion avec le SDIS. C'est un accès nautique. Il sera possible d'avoir un accès de l'autre côté avec un engin qui permettra de « beacher » les engins de pompiers, qui pourront accéder au terminal.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup. Monsieur Fourcade, vous vouliez dire quelque chose.

Fabrice FOURCADE

Il y a eu une question concernant l'aide au financement du gaz chez les particuliers. EDF a une offre de fourniture de gaz aux particuliers. EDF est là pour fournir de l'électricité, mais aussi, maintenant, pour proposer du gaz à tout un chacun. Au-delà de ça, EDF -on a déjà eu l'occasion d'en parler- est aussi auprès des particuliers pour les accompagner, notamment lorsqu'ils ont des projets de travaux ayant trait à la maîtrise de l'énergie. Dans ces cas-là notamment, EDF propose des offres de financement. Je ne vais pas m'étendre ce soir ; si certains d'entre vous sont intéressés par ces offres de financement, je vous invite à prendre contact avec les conseillers commerciaux d'EDF, qui sont là pour répondre précisément aux possibilités de financement qu'EDF propose.

Il y a eu une question qui était adressée à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, sur le plan d'eau et, plus largement, les mesures d'accompagnement : « avec qui, quand ? ». Je vais donner quelques éléments relativement rapidement. On pourra les développer le moment venu avec les acteurs qui sont intéressés. Si je prends l'exemple de l'emploi, pour que le chantier notamment participe de la lutte contre l'exclusion et du développement de l'emploi, on va prendre contact avec la Maison de l'emploi pour voir les voies et moyens de faire ça au mieux. Quand ? C'est évidemment avant le lancement des appels d'offres, si on doit poursuivre le projet. Donc c'est prochainement, c'est-à-dire au premier semestre 2008. L'association de l'économie locale au chantier a aussi été évoquée. On a pris contact avec la CCI pour voir comment associer au mieux les entreprises locales demain, lorsque les appels d'offres sortiront. Quand ? La réflexion avec la CCI a d'ores et déjà commencé là dessus. Pour ce qui est du plan d'eau, projet de territoire, on a clairement dit qu'on est prêts à se mettre à une table qui serait pilotée par une ou des collectivités locales. Quand ? Dès lors qu'on y sera invités si je puis dire. Je pense que ça devrait commencer assez rapidement. Sur la biodiversité, là aussi, il y aura évidemment des mesures d'accompagnement. Bruno Milczynski l'avait annoncé, on est notamment ouverts à réfléchir sur ce sujet-là avec toutes les associations intéressées par ce thème qui le souhaiteront. Et quand ? J'ai envie de dire : dès maintenant.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup. On a essayé de commencer à l'heure ; on va essayer de terminer à peu près à l'heure. Je vais passer à nouveau la parole à salle, notamment pour des personnes qui ne se sont pas encore exprimées, de façon à ce qu'il n'y ait pas de frustration avant de terminer. Puis -c'est la tradition dans les réunions multithèmes-, je vais demander aux personnes de la Commission qui sont parmi vous dans la salle -il y en a deux, plus Aline Yasmine qui est à côté de moi-, non pas de tirer des conclusions sur le projet, car ce n'est pas notre rôle, mais de dire la ou les deux ou trois choses qui leur paraissent importantes dans le débat qui a eu lieu ce soir. Puis, si Monsieur le Maire veut nous dire quelque chose, il aura bien entendu la parole. Ensuite, je vous inviterai à vous rafraîchir à côté parce que vous 'avez bien mérité. J'ai vu que Monsieur Gonsse demandait la parole.

Franck GONSSE

Bonjour à toutes et à tous. Je suis secrétaire général des dockers du port de Dunkerque. Je voudrais m'adresser à la population de Pitgam, mais aussi à celle de toute cette agglomération. Je pense que c'est une chance, parce qu'on n'a pas toujours eu le droit d'avoir des débats publics, malgré nos treize zones Seveso, et parce qu'on a, peut-être pas dans le Dunkerquois, eu des scandales d'installation d'entreprises, dont personne n'était au courant et où on ne donnait pas forcément la parole aux citoyens et aux gens des territoires. Effectivement je pense que je vais être le seul, ce soir, à essayer de positiver ce projet. Je pense qu'il faut que ce projet ait lieu. Il faut qu'on prenne tous ensemble cette décision, même si on aurait tendance à dire : « *tout est déjà fait, on n'a pas grand-chose à dire et ce n'est pas nous qui décidons* », on a le droit de parler ce soir et on a le droit de s'exprimer à travers ce débat public comme je viens de le dire. Pourquoi positiver ? Je suis un peu triste d'entendre certaines choses ce soir, dans le sens où on a tout à développer sur ce territoire.

Pourquoi on a tout à développer ? Oui, c'est vrai, on a de superbes surfaces, mais des surfaces à développer, dans le sens où, ne l'oubliez pas, on a 3 000 hectares de disponibles. On n'est peut-être qu'au démarrage du développement qui permettra de faire évoluer ce bassin d'emploi. Si on veut que la maman et la petite fille fassent un gâteau et qu'on puisse le manger, il faut d'abord aller travailler. Il faut d'abord créer des entreprises, pas n'importe comment, en toute sécurité, et avec la participation de toute la population. Je le répète, je suis un syndicaliste.

Marie-Paule HOCQUET

Pas n'importe comment, avec treize usines Seveso ?

Franck GONSSE

Laissez-moi finir, Madame Hocquet. Avec tout le respect que je vous dois, j'écouterai la réponse que vous apporterez. J'ai dit volontairement mon poste : secrétaire général des dockers. Il faut créer des emplois, défendre les ouvriers pas n'importe comment. On est au quotidien sur un territoire, sur un port où la sécurité est très dure à faire respecter. Nous avons des chargements et des déchargements à effectuer avec des matières dangereuses, donc avec un certain nombre de normes de sécurité à respecter. Je l'ai déjà dit -j'interviendrai certainement avant la fin de ce débat public, qui se terminera le 6 décembre- : oui, on peut développer mais pas n'importe comment et développer avec tout cet aspect sécurité. Et je peux vous le dire, nous sommes des dockers qui avons vécu et qui allons encore vivre de grands développements et de grosses évolutions. Oui, les dockers allaient sur les quais sans bleu, sans chaussures de sécurité et sans casque. Je vous invite tous aujourd'hui à venir visiter le port. Je m'engage à le faire avec le Port autonome, qui a les moyens de le faire. Aujourd'hui, le port, c'est des barrières. Evidemment, on a tous nos loisirs. Encore une fois, c'est un peu comme le gâteau : si on veut des loisirs, il faut d'abord travailler. Excusez-moi, c'est ma conception. Il faut avoir du travail et développer, pour pouvoir exercer son loisir de planche à voile ou autre. Toutes ces activités ont un coût. Donc il faut encore une fois défendre les ouvriers pour qu'ils aient un bon salaire et qu'ils aient ces loisirs. Il faut développer ces loisirs, parce que l'être humain n'est pas fait que pour travailler, mais aussi pour avoir des loisirs. Lorsque je parlais tout à l'heure des barrières, qu'est-ce que je voulais dire par là ? Encore une fois, sur le port, j'avais des dockers qui pêchaient. Ils pêchaient directement à côté du bateau. Le débat en interne, dans le syndicat des dockers, n'a pas été simple.

Les dockers, c'est quoi ? C'est une association de chasse, une association de pêche en mer, une association de pêche à pied, une association de boxe, une équipe de foot, etc. — je ne suis pas là pour développer toutes nos activités. A travers cette organisation syndicale, nous avons une convivialité et nous cherchons à promouvoir cette convivialité à travers des loisirs, loisirs qu'on effectue, pour certain d'entre eux, sur le port. Allez expliquer... On a dû dire, nous, les responsables, mon prédécesseur, Bernard Gouva, et aujourd'hui, moi qui suis le secrétaire général des dockers, qu'ils n'avaient plus le droit de pêcher. Je suis encore en train de dire à mes associations. C'était très bien de pêcher sur le quai, parce que c'est là qu'il y avait des anguilles. Aujourd'hui on ne peut pas. Sauf qu'aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait ? C'est se remettre autour d'une table, c'est revendiquer -parce que c'est notre rôle principal- un droit de pêche, un droit d'exercer telle ou telle activité. Quand j'ai parlé de la chasse et de la pêche en mer, ce sont des associations qui datent de trente, quarante voire cinquante ans. J'ai ici présent mon responsable de la chasse et mon responsable de la pêche. Vous pouvez aller voir le président de la pêche à la fin de la réunion, il va vous dire de quand ça date. Depuis très longtemps. On a vécu des bouleversements ; on a dû bouger. Prenez nos chasseurs dockers. Pour aller chasser, pour acheter des cartouches, il faut qu'ils travaillent. On a dû déplacer leurs terres. On a dû évacuer certains territoires pour développer des activités. Aujourd'hui, mes chasseurs chassent toujours. Demain - vous pouvez lire la contribution que la CSOPMI, mon organisation, a faite-, il faut ce

développement. On est pour ce terminal gazier, en travaillant entre hommes, en se mettant tous autour de la table. Je suis d'accord avec tout ce que j'ai entendu ce soir : la dame qui s'inquiète pour la revalorisation de ses maisons, c'est là même chose. Ce ne serait pas normal demain d'installer un terminal gazier et que les maisons « décotent », parce que c'est des familles qui ont travaillé toute leur vie, ou qui sont encore en train de travailler aujourd'hui pour s'acheter ces maisons. Je vois que vous êtes tous motivés, ceux qui sont intervenus. Je connais un peu ceux qui interviennent, comme Monsieur Sename et tous ses camarades, et Madame Hocquet. Continuez, si je peux vous dire quelque chose. Moi-même, en tant que secrétaire du syndicat, et mon organisation, allons continuer à parler avec EDF et le Port Autonome -avec qui on parle tous les jours-, pour faire valoir que nous sommes des dockers chasseurs, des dockers pêcheurs, pour dire : « *Vous voulez passez votre tuyau là ? On est d'accord, mais à condition de retrouver ailleurs nos activités et nos loisirs* ». Ça va être vrai aussi pour que tous les développements soient faits dans la plus grande sécurité, parce qu'on n'a rien à gagner si demain on doit vivre des catastrophes comme AZF. Il n'y a personne qui ait intérêt de vivre ça. Je ne pense pas que la publicité d'EDF et du Port autonome soit de faire un terminal gazier et qu'il explose rapidement après parce qu'ils auraient mis de côté tel ou tel sujet de sécurité pour les citoyens et pour le territoire dunkerquois. Je suis contre les gens qui disent « *stop, il faut arrêter, on en a de trop* ». Je pense qu'on n'en a pas assez. Faisons tous ensemble, intelligemment, des développements d'entreprise, des développements de zones Seveso. Je vous signale qu'il y a des zones Seveso qui vont être fermées dans peu de temps. On parle tous du Grenelle de l'environnement, on aura des exemples avec les Charbons ; on aura certainement aussi un jour un exemple avec le gaz. Tous ça va s'arrêter. Sachons nous adapter. Même si je ne suis pas un Vert, j'ai un responsable de ma coordination nationale qui a été choisi directement par Borloo pour le Grenelle de l'environnement. C'est un camarade à nous, c'est un docker de Saint-Nazaire, et ce n'est pas vraiment le même parti que nous : c'est un Vert. C'est un docker qui veut toujours développer son port. Comment il raisonne ? Il raisonne « Vert », évidemment, mais il ne raisonne en disant : « *il faut arrêter de développer* ». Trouvons les bonnes solutions. On a entendu beaucoup de choses ce soir, mais n'oublions quand même pas, pour finir sur ce Grenelle de l'environnement, parce que c'est très très fort et que c'est d'actualité, qu'on y parle de passer le maximum de marchandises, de volume quelconque, par les bateaux. Pourquoi par les bateaux ? Pour moins polluer, parce qu'on est tous en train de se plaindre qu'on a des autoroutes saturées, que ça pollue, etc. Nous allons, les jeunes et les anciens, devoir faire l'opération de vérité. Est-ce qu'on sera capables, demain, de ne plus rouler en voiture, parce qu'on pollue de trop ? Est-ce qu'on sera capables de tous faire le pas ensemble ? Large débat dans ce Grenelle de l'environnement. Je pense donc qu'on a tout à construire sur ce territoire. Il faut garder ce "dialogue" instauré — je parle souvent de dialogue social, parce que c'est mon rôle premier dans mon organisation. On a la chance d'avoir ce débat. Persistons. On veut des réponses, on veut tous des réponses, dans une bonne ambiance dunkerquoise et en développant en toute sécurité, pour tout le monde, pour demain et pour nos enfants, ce territoire dunkerquois. Merci beaucoup.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Monsieur Leroux.

Olivier LEROUX

Je vais essayer d'être très court. En tant que simple Dunkerquois, je voudrais simplement émettre deux réflexions. Tout d'abord, on entend beaucoup parler d'emplois avec la zone industrielle et son développement. C'est tout à fait normal : ici, on en a vraiment grand besoin. Par contre je m'interroge un peu. En termes d'industrialisation, on est vraiment saturés. Comment se fait-il qu'avec tant d'industrialisation, on ait un taux de chômage aussi haut ? Si l'industrialisation était bonne pour l'emploi, comment se fait-il qu'il y ait tant de chômeurs dans la région ?

J'ai une deuxième question plus concrète, concernant ce que je vous ai présenté tout à l'heure. Vis-à-vis des risques bactériologiques, il a été souligné, on ne l'a peut-être pas tout à fait compris comme ça, qu'on a vraiment un risque de fermeture de plage, ce qui va impacter fortement le secteur touristique sur le Dunkerquois. Je voudrais savoir si ces problèmes-là ont été pris en compte dans le côté emploi qui a été fait pour mettre en avant ce projet de terminal. Vous nous dites que ça fera tant d'emplois ; si on a des fermetures de plages, et croyez-moi la nouvelle réglementation ne nous fera pas de cadeau, tout le secteur touristique sera impacté. Combien croyez-vous qu'on va perdre d'emplois ? Des dizaines, des centaines ? Merci de nous répondre.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Madame Gueret, s'il vous plaît.

Elisabeth GUERET

Je suis membre de l'Adelfa. Je souhaite dire à Franck Gonsse que c'est bien dommage, mais les 200 000 habitants et plus de la communauté urbaine de Dunkerque ne sont pas tous adhérents de la CSOPMI, et encore moins les habitants riverains de la conduite de gaz qui va aller jusqu'à Cuvilly, dans l'Oise. Bien sûr, on va continuer à parler, à discuter. Cela dit, pour faire écho aux préoccupations des habitants de Pitgam, le débat public a démarré le 5 octobre et c'est un peu effarant que certains n'aient l'information qu'en cours de réunion, à Pitgam, alors que c'est la neuvième et dernière réunion.

Le Port autonome de Dunkerque, dans les réponses qu'il vient de faire, a dit que les études en cours allaient bientôt arriver, en fin d'année et, pour conclure, que c'était le début de la réflexion. Ça nous laisse perplexes, parce que, d'une part, le débat public s'arrête, et qu'ensuite, on sait que c'est l'enquête d'utilité publique, dont on connaît l'efficacité à tel point que même au niveau gouvernemental, il est question de réformes de l'enquête d'utilité publique. Rappelons tout simplement que dans une enquête d'utilité publique, la décision finale revient au préfet, sans débat, sans négociations. Une enquête d'utilité publique, il tranche un point c'est tout. C'est donc le début de la réflexion. Pour qui ? Sans doute pour les maîtres d'ouvrage. On veut bien le croire. Je pense que la décision a été prise. Je trouve par contre dommage, à la suite de ce qu'on vient d'entendre ici sur les problèmes de tracé de la canalisation, que cette décision du Port autonome de Dunkerque et d'EDF ne tienne, ne tiendra pas compte des problèmes soulevés par ce tracé, puisqu'ils vont le décider et qu'après, vous serez concertés mais il n'y aura plus rien à faire. Ils vont vous parler en termes d'indemnisation et de distance entre les deux canalisations, c'est tout. Finalement, vous n'avez pas eu effectivement d'ouverture pour poser des questions, pour débattre du projet, et vous n'en aurez pas, puisque la décision revient aux premiers maîtres d'ouvrage. Est-ce qu'on peut quand même canaliser ça ? Est-ce que la concertation pourrait démarrer non pas après la décision d'EDF, mais un peu avant ?

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup pour ce conseil qui, je l'espère, sera suivi. Il y a une dernière demande parole.

Denis TOB

Je suis paysan à Pitgam. On a évoqué en chambre d'agriculture le sujet d'une canalisation vers la Belgique. On a aussi évoqué celle que vous avez déjà posée. Je ne sais pas si vers la Belgique, ça sera aussi du gaz, ou si ça sera autre chose. Vous pouvez peut-être en dire un mot, si c'est possible. Je me pose plusieurs questions : A-t-on encore besoin de faire circuler tant d'énergie ? Quelle énergie sera consommée pour faire de tels projets ? On a concentré énormément de secteurs industriels. On a concentré le secteur agricole. Qu'est-ce qui se passera demain ? Le canal Seine-

Nord, les grands projets : est-ce que c'est cela, le durable ? Je ne le crois pas. Des projets, il en faut. Il faut réfléchir. On est inventifs et imaginatifs. On vit de projets, mais dans ce sens-là, je ne crois pas. Je crois que le secteur agricole — ça a été expliqué tout à l'heure — s'en ressent longtemps de tels projets. On a des pylônes électriques. On les refait, on en remplace un par-ci, par-là. Quarante ans, cinquante ans, cent ans après, ils sont encore là. Pour les conduites de tout genre, je pense qu'il faut quand même réfléchir.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci. Je crois que ce sont des questions tout à fait sensées. Très rapidement, puisque certains d'entre eux ont été interpellés, les maîtres d'ouvrage veulent-ils dire quelque chose ?

Florence MASSON

Je répondrai d'abord à Madame sur les histoires de tracé et de concertation. Il est clair que nous sommes réellement en étude de tracé et notre canalisation de départ va dépendre du choix d'implantation du terminal. Nous sommes, à l'heure actuelle, en discussion avec le Port et avec EDF pour optimiser le tracé dans ce secteur très particulier qu'est le port, avec toutes les industries qu'il comporte. Nos études de sécurité sont aussi en cours pour choisir le tracé de moindre impact au niveau des effets domino possibles. De toute façon, on n'accepte pas d'effet domino. Dans ces cas-là, on prend des mesures compensatoires pour protéger nos ouvrages. Nous avons plusieurs moyens pour protéger nos ouvrages. Quand ce n'est pas possible de ne pas passer à côté, on met de l'acier sur-épais, des protections en béton... Les études sont vraiment en cours, puisqu'on n'a pas encore le point de départ. Il est clair que le maître d'ouvrage a toujours affiché une préférence pour un site mais les deux tracés sont à l'étude. On aura une concertation avant le dépôt du dossier administratif. On s'est engagés à aller voir les élus et les propriétaires pour tout le tracé, qui est de 200 kilomètres. Après le dépôt du dossier, qui doit avoir lieu en septembre 2008, si toutes les échéances sont respectées, il y a une instruction des DRIRE puis une enquête publique. La DUP n'intervient en gros que dix-huit mois après le dépôt du dossier administratif. Pour nous, on est vraiment en phase de concertation. Notre raison d'être n'est que le terminal méthanier. Si le terminal méthanier ne se faisait pas, forcément notre projet de canalisation perdrait son sens. Quand EDF nous a informés de son projet de terminal, nous avons dit "OK", et c'est pour ça que la Commission nationale a voulu nous associer aujourd'hui à ce débat. C'était pour dire à la population qu'un terminal méthanier ne peut pas se réaliser sans canalisation derrière. On ne veut justement pas vous cacher quelque chose. Sachez que, le terminal se faisant, il y aura forcément une canalisation de gaz qui ira rejoindre le réseau de transport, pour pouvoir sortir tout le gaz que le terminal va amener. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci bien. Monsieur Fourcade.

Fabrice FOURCADE

Ça fera un élément de réponse à Monsieur, qui pose la question de savoir si le projet est nécessaire et pourquoi a-t-on besoin d'autant d'énergie. Je voudrais insister sur le fait que le projet n'est pas fondé sur le fait qu'en France ou en Europe, on consommera demain plus d'énergie. Le projet est fondé sur deux choses. La première est le fait que demain, l'Europe produira beaucoup moins de gaz qu'elle n'en produit aujourd'hui -on en est sûrs- et donc qu'il va falloir importer plus de gaz qu'on ne le fait aujourd'hui. Donc il faut créer de nouvelles possibilités d'importation de gaz. La meilleure possibilité, en termes de sécurité d'approvisionnement, est le gaz naturel liquéfié. C'est la première raison qui fonde ce projet. La deuxième raison, c'est qu'on ne dit pas qu'il faudra demain produire beaucoup plus d'énergie électrique, mais on dit qu'il va falloir remplacer de la production

électrique à partir de fioul par de la production électrique à partir de gaz, pour mieux protéger l'environnement, parce que le gaz est moins polluant que le fioul. Oui, il y a besoin de plus de gaz, mais pas pour consommer plus d'énergie : pour remplacer du fioul qu'on brûle aujourd'hui par du gaz. Ce sont les deux raisons sur lesquelles se fonde ce projet. Ce n'est certainement pas parce qu'on dit qu'il faut consommer beaucoup plus d'énergie demain. On est très conscients de la nécessité de maîtriser l'énergie chez les particuliers et dans tous les secteurs de l'économie, et on accompagne d'ailleurs, on a eu l'occasion de le dire, tous nos clients dans ce sens.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup. Monsieur Ringot voulait dire quelque chose.

Sylvain RINGOT

Je voulais répondre sur la pollution bactériologique. EDF est exploitant d'un certain nombre de tranches nucléaires et de tranches thermiques conventionnelles qui ont, pour beaucoup d'entre elles, des sources froides qui prennent de l'eau dans une rivière ou dans la mer et qui rejettent l'eau un peu réchauffée à côté. Donc on connaît très bien la pollution bactériologique. C'est quelque chose sur lequel on est extrêmement vigilants et sur lequel on maîtrise les rejets qu'on peut avoir d'une façon extrêmement générale. Sur un terminal méthanier, on a la chance de réchauffer le gaz et de refroidir l'eau. L'installation qu'on a conçue vise à aller prendre une partie de l'eau qui aura été réchauffée par le CNPE -sur lequel des mesures sont faites extrêmement régulièrement-, à l'amener dans le terminal méthanier, la refroidir à cet endroit-là et la rejeter en mer à peu près à la température à laquelle on l'aura prise. Un circuit comme ça ne va presque pas ajouter de pollution à ce qui existe aujourd'hui. On est plutôt sur une diminution des taux de bactéries liés à l'exploitation du terminal. De ce côté-là, je pense qu'il faut être extrêmement clair : il n'y a pas de problématiques particulières complémentaires à celles qui pourraient exister aujourd'hui mais qui, je pense, n'existent pas sur la zone de Dunkerque, liées au terminal méthanier.

Fabrice FOURCADE

En conclusion, on a une position très claire là-dessus : le terminal méthanier ne sera à l'origine d'aucune destruction d'emploi dans le tourisme, ni nulle part.

Frédéric CARON

Pour compléter la réponse à Monsieur Leroux, qui parlait tout à l'heure de dragage, nous sommes soumis à la réglementation -que vous avez précisée-, qui va se durcir certes. Notre dossier d'impact en tiendra compte. Nous serons surveillés, au niveau bactériologique, sur les plages, comme on l'est d'ailleurs aujourd'hui. Je rappelle qu'on drague de la vase qu'on rejette aujourd'hui en mer. J'ai bien précisé que le sable ne sera pas rejeté en mer, mais refoulé à terre. Aujourd'hui, la qualité bactériologique est suivie, que ce soit à l'est ou à l'ouest. On drague 2,5 millions [de mètres cubes] à l'ouest et 1,5 million à l'est. On a un permis d'immersion, qui est valable, je crois, jusqu'en 2011, et qui sera renouvelé par la suite.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Je vais arrêter... Une dernière réponse.

Bruno MILCZYNSKI

Je voudrais répondre à Madame concernant les études. Oui, Madame, il faut faire des études. Ces études doivent être menées correctement et il faut un an pour les faire. On ne peut pas démarrer les études avant de savoir qu'il y a un projet. L'idée du débat public, c'est bien de le faire le plus à

l'amont possible par rapport à la décision. On ne peut pas avoir un débat public qui soit à l'amont de la décision et avoir fait également les études. C'est comme ça. Si on fait le débat public une fois que les études sont terminées, ça ne correspond pas à l'idée ou à la loi du débat public. Monsieur le président le confirmera ou l'infirmera.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci. Le président, il regarde sa montre et il voit qu'il a trois quarts d'heure de retard par rapport au programme. Il y a une possibilité pour ceux qui, d'un seul coup, veulent absolument poser des questions ou faire des remarques : ce sont les petites fiches, qui sont tout à fait sérieusement prises en compte dans le site de questions et de réponses. Vous rédigez ce que vous avez sur le cœur et que vous n'avez pas eu le temps d'exprimer. On transmettra et il y aura des réponses. Ça s'est déjà fait dans des réunions précédentes. Il faut savoir quand même respecter vaguement l'heure.

V. Premières conclusions et recommandations

Pierre TENIERE-BUCHOT

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a une petite tradition qui est de céder pour quelques mots la parole aux membres de la CPDP, la Commission particulière, qui ne la prennent presque jamais, et qui diront deux ou trois points qu'ils ont considérés comme étant importants et originaux dans le débat qui a eu lieu ce soir. Je vais d'abord demander de prendre la parole à Monsieur Gustave Defrance, ensuite à Madame Camille Saïssset, puis, pour terminer, à Aline Yasmine. J'excuse à cette occasion l'absence du quatrième mousquetaire, Monsieur Claude Hanoteau, qui habite près d'Aix-en-Provence et qui, pour des raisons que vous pouvez deviner, n'a pas réussi à venir jusqu'ici. Il a demandé que vous vouliez bien l'excuser. Monsieur Defrance.

Gustave DEFRANCE

Je crois que l'on peut se féliciter de la qualité du débat public qui a eu lieu ce soir, tant au niveau des questions que des réponses, mais il faut aussi noter que, quelle que soit la qualité de ce débat, un certain nombre de personnes expriment des regrets qu'on n'ait pas fait ceci ou cela : le débat public reste un exercice extrêmement difficile. J'ai bien noté aussi, et je l'ai déjà entendu dans d'autres débats publics, qu'un certain nombre de personnes regrettent qu'il n'y ait pas, avant le débat, des informations, ou presque des formations. Il est évident que les questions que nous abordons dans ce débat sont très complexes scientifiquement, techniquement, économiquement, etc. et que ça suppose qu'un jour on se pose la question, pour de véritables débats public, d'un accès au savoir minimal pour les personnes qui veulent participer à un débat, parce que les choses sont complexes. Il y a encore eu ce soir l'exemple de questions qu'on aborde sans que tout le monde ait tous les éléments pour en parler. Et au passage, jamais personne n'a tous les éléments : même l'industriel qui présente un projet aujourd'hui doit continuer à travailler sur le plan scientifique et technologique pour améliorer ses savoirs. Donc c'est un vrai sujet. Le débat public conduira certainement à se poser la question : comment ceux qui viennent au débat public peuvent accéder mieux qu'aujourd'hui aux savoirs dont ils ont besoin ?

Pierre TENIERE-BUCHOT

Je crois que ce que vous venez de dire est tout à fait sage. On essaiera de faire mieux petit à petit.

Camille SAISSET

Je vais aussi essayer de faire vite. Il me semble que ce soir, nous sommes rentrés assez concrètement du moins en images dans les perturbations qui sont liées à la réalisation du projet sur

le milieu, qu'il s'agisse de la terre, de la mer ou de la faune. Par contre, ce qui m'a frappée, c'est que la question des risques, qu'ils soient sanitaires ou économiques, revienne encore et fasse toujours l'objet de discussions difficiles. Si j'avais à retenir une chose qui a été dite ce soir -elle a été évoquée, il me semble, plutôt en début de débat par plusieurs acteurs-, c'est une demande de cohérence entre le discours et l'action.

Pour finir, je me permets d'exprimer, au nom de toute la Commission, nos regrets qu'un certain nombre de personnes n'aient été informés de cette réunion qu'hier. Nous l'avons annoncée en conférence de presse à la fin du mois de septembre, elle était donc bien prévue. Effectivement, l'information a quelques fois du mal à arriver. J'ai appris quelque chose ce soir : le Tricolore s'est échoué au large de Dunkerque alors ce que j'en avais perçu, un peu loin sur le territoire français, qu'il s'était échoué dans le canal de navigation, dans le nord de la Manche. On apprend toujours des choses. Le débat n'est pas terminé. Jusqu'au 15 décembre, vous pouvez encore intervenir, sur le site internet ou par des questions à travers les petites affichettes qui sont sur la table. Merci.

Aline YASMINE

Ceux qui ont assisté à la plupart des réunions savent que nous avons eu une réunion un peu particulière, ce soir, parce que les canalisations étaient au cœur du débat. Cette réunion est un aperçu, parce que si le projet se réalise, alors nous verrons une concertation, non pas celle dont parlaient les représentants de GRT Gaz, mais une concertation décidée par la Commission nationale du débat public, c'est-à-dire une concertation officielle. Je vois quelques sourcils qui se froncent. J'explique donc. La CNDP peut décider trois choses lorsqu'on lui soumet un dossier : elle peut décider un débat public comme elle l'a fait pour ce terminal, elle peut donner une recommandation de concertation publique -qui n'est pas la concertation informelle qui se passe en ce moment. Il y a aussi, parfois, des saisines qui restent sans suite. C'est un peu une clôture de débat -même si ce n'est pas la clôture officielle du 6 décembre- qui est aussi une ouverture. On aperçoit ce que seraient les questions soulevées si jamais il y avait un terminal méthanier et que les canalisations devaient s'ensuivre.

Pierre TENIERE-BUCHOT

Merci beaucoup.

VI. Remerciements, annonce de la réunion de clôture, Pierre TENIERE-BUCHOT

Pierre TENIERE-BUCHOT

Il me reste d'abord à vous remercier tous, et notamment ceux qui ont posé des questions. C'était très bien et très animé. Je vous rappelle que notre dernière réunion de débat public a lieu au Kursaal, à 18 heures 30, le 6 décembre. Vous y êtes bien entendu tous conviés. Il y aura là un certain nombre, non pas de conclusions, mais d'éclairages qui proviendront de la synthèse que la CPDP doit faire à partir de vous, c'est-à-dire tout ce qui a été dit, et non pas de nos idées. Par définition, nous n'avons aucune idée. Je vous invite à prendre un verre et nous nous retrouverons, je l'espère, le 6 décembre, au Kursaal. Merci beaucoup.

La séance est levée à 21 heures 25.

Index

Bernard Gouva	33
<i>Delare</i>	7
FarHoute	17
ignitypes	29
Monsieur Bernard Demecker	6

Monsieur Delaumény	5
Mulf.....	14
Yann Thiébault.....	5
Zeidmeier	29